

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse :	LE GUE D'ORGER
CP - Ville :	53000 LAVAL
Référence client :	_0032400001_
Rapport émis le :	26/07/2016
Désignation :	Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Sommaire

Rapport	Annexes
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique 46 pages
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique 6 page(s)
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A Sans objet
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des matériaux de la liste B 17 page(s)
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des prélèvements 1 page
F - Conclusion(s) du rapport de mission	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire 10 page(s)
G - Commentaires et réserves	Documents 1 page
H - Locaux ou parties de locaux non visités	
I - Rapports précédemment réalisés	
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention	
K - Périmètre de repérage	
L - Conditions de réalisation du repérage	
M - Grille de résultat du repérage	
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire	
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes	
O - Recommandations générales de sécurité	
P - Informations complémentaires	

Présence d'amiante

Oui

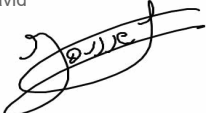
Présence de pièce(s) non visitée(s)

Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité



Renseignements administratifs

A	Désignation de l'immeuble	B	Propriétaire / Donneur d'ordre
Adresse du bien :	LE GUE D'ORGER 53000 LAVAL	Propriétaire : O.P.H. MAYENNE HABITAT	Donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT
Batiment :	Non communiqué	Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9	Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9
Etage :	Non communiqué		Ref donneur d'ordre : CVMAY01
Références client :	_0032400001_		
N° de lot :	Non communiqué - Non communiqué		
Descriptif sommaire :	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	Date commande : 28/06/2016	
		Date repérage : 28/06/2016	
		Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT	
Date de construction ou permis de construire :		Rapport émis le : 26/07/2016	
Fonction du bâtiment :	Habitation (Parties communes)		
C	Opérateur de repérage	D	Personne autorisant l'émission du rapport
AC Environnement Siret : 441355914 Nom prénom : JOUSSELIN David		Nom prénom : MORA Denis Fonction : Responsable technique	
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia – Bat G – rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE		Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)	
Certification n° : CPDI3391 V2 Délivré le 03/04/2015			
E	Liste des locaux visités		



Plan	Volume	Plan	Volume
PC RDC	Vol 1 (SAS entrée)	PC RDC	Vol 2 (local vélo)
PC RDC	Vol 3 (Local tech)	PC RDC	Vol 4 (dégagement)
PC RDC	Vol 5 (accès caves)	PC RDC	Vol 6 (accès caves)
PC RDC	Vol 7 (local poubelle)	PC RDC	Vol 8 (Local)
PC RDC	Vol 10 (esc)	PC RDC	Vol 11 (accès caves)
PC RDC	Vol 12 (local vélo)	PC RDC	Vol 13 (SAS entrée)
PC RDC	Vol 14 (Local tech)	PC RDC	Vol 15 (dégagement)
PC RDC	Vol 17 (esc)	PC RDC	Vol 18 (Local)
PC RDC	Vol 19 (local poubelle)	PC RDC	Vol 20 (accès caves)
PC RDC	Vol 21 (accès caves)	PC RDC	Vol 22 (local vélo)
PC RDC	Vol 23 (SAS entrée)	PC RDC	Vol 24 (Local tech)
PC RDC	Vol 25 (dégagement)	PC RDC	Vol 26 (esc)
PC RDC	Vol 27 (Local)	PC RDC	Vol 28 (local poubelle)
PC RDC	Vol 29 (accès caves)	PC Cage 40C	Vol 31 (PC R+1)
PC Cage 40C	Vol 32 (esc R+1)	PC Cage 40C	Vol 33 (VO)
PC Cage 40C	Vol 35 (esc R+2)	PC Cage 40C	Vol 36 (PC R+2)
PC Cage 40C	Vol 37 (VO)	PC Cage 40C	Vol 39 (esc R+3)
PC Cage 40C	Vol 40 (PC R+3)	PC Cage 40C	Vol 41 (VO)
PC Cage 40B	Vol 43 (PC R+1)	PC Cage 40B	Vol 44 (esc R+1)
PC Cage 40B	Vol 45 (VO)	PC Cage 40B	Vol 47 (esc R+2)
PC Cage 40B	Vol 48 (PC R+2)	PC Cage 40B	Vol 49 (VO)
PC Cage 40B	Vol 51 (esc R+3)	PC Cage 40B	Vol 52 (PC R+4)
PC Cage 40B	Vol 53 (VO)	PC Cage 40A	Vol 55 (PC R+1)
PC Cage 40A	Vol 56 (esc R+1)	PC Cage 40A	Vol 57 (VO)
PC Cage 40A	Vol 59 (PC R+2)	PC Cage 40A	Vol 60 (esc R+2)
PC Cage 40A	Vol 61 (VO)	PC Cage 40A	Vol 63 (PC R+3)
PC Cage 40A	Vol 64 (esc R+3)	PC Cage 40A	Vol 65 (VO)
Combles cage 40C	Vol 67 (Combles VMC)	Combles cage 40B	Vol 68 (combles VMC)
Combles cage 40B	Vol 69 (machinerie asc)	Toiture	Vol 70 (toiture)
PC Cage 40A	Vol 71 (PC R+4)	PC Cage 40A	Vol 72 (esc R+4)
PC Cage 40A	Vol 73 (VO)	Plan masse	Vol 75 (Plan masse)
Façade avant 40A	Vol 76 (Façade avant 40A)	Façade avant 40B	Vol 77 (Façade avant 40B)
Façade avant 40C	Vol 78 (Façade avant 40C)	Pignon gauche	Vol 79 (Pignon gauche)
Façade arrière 40C	Vol 80 (Façade arrière 40C)	Combles cage 40A	Vol 81 (combles VMC)



Conclusions

F Conclusion(s) du rapport de mission

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Matériau	Critère de décision	
		après analyse	sur décision de l'opérateur
Vol 14 (Local tech)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 43 (PC R+1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 48 (PC R+2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 52 (PC R+4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 68 (combles VMC)	Ardoises composites	Positif sur analyse	
Vol 67 (Combles VMC)	Ardoises composites	Positif sur analyse	
Vol 81 (combles VMC)	Ardoises composites	Positif sur analyse	
Vol 70 (toiture)	Ardoises composites	Positif sur analyse	
Vol 70 (toiture)	Ardoises composites	Positif sur analyse	
Vol 70 (toiture)	Ardoises composites	Positif sur analyse	
Vol 70 (toiture)	Ardoises composites	Positif sur analyse	
Vol 70 (toiture)	Ardoises composites	Positif sur analyse	
Vol 70 (toiture)	Ardoises composites	Positif sur analyse	
Vol 31 (PC R+1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 36 (PC R+2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 40 (PC R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 55 (PC R+1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 63 (PC R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 59 (PC R+2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 71 (PC R+4)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 67 (Combles VMC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 68 (combles VMC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 81 (combles VMC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 3 (Local tech)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 24 (Local tech)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel

G Commentaire(s) et réserve(s)

Commentaire n°1

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : - Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose des doublages. - Les matériaux présents dans les pléniums, invisibles sans dépose des faux plafonds. (matériaux présents entre fibralith et maçonnerie au sous sol) - Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. - Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) - Les éléments ponctuels de toiture où une nacelle est nécessaire pour être exhaustif. - Les matériaux présents sous la laine de verre dans les combles. Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

Commentaire n°2

Présence de mastic vitrier mou gris amianté sur les menuiseries des parties communes. Il est possible que l'on retrouve ce mastic sur les menuiseries des parties privatives, cependant il est impossible de le voir sans accéder au logement. En cas de réhabilitation des menuiseries des parties privatives, un diagnostic complémentaire est nécessaire.

Commentaire n°3

Présence d'ardoise composite en couverture rampante. Présence d'ardoise naturelles en bardage vertical en façade.

H Locaux ou parties de locaux non visités

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
PC Cage 40A - Vol 66 (ascenseur)	Moyen investigation non mis a disposition	Présence d'un ascensoriste obligatoire
PC Cage 40C - Vol 42 (ascenseur)	Moyen investigation non mis a disposition	Présence d'un ascensoriste obligatoire
PC Cage 40C - Vol 34 (ascenseur)	Moyen investigation non mis a disposition	Présence d'un ascensoriste obligatoire
PC Cage 40A - Vol 62 (ascenseur)	Moyen investigation non mis a disposition	Présence d'un ascensoriste obligatoire
PC Cage 40B - Vol 46 (ascenseur)	Moyen investigation non mis a disposition	Présence d'un ascensoriste obligatoire
PC Cage 40B - Vol 54 (ascenseur)	Moyen investigation non mis a disposition	Présence d'un ascensoriste obligatoire
PC Cage 40C - Vol 38 (ascenseur)	Moyen investigation non mis a disposition	Présence d'un ascensoriste obligatoire
PC Cage 40A - Vol 74 (ascenseur)	Moyen investigation non mis a disposition	Présence d'un ascensoriste obligatoire
PC RDC - Vol 16 (ascenseur)	Moyen investigation non mis a disposition	Présence d'un ascensoriste obligatoire
PC Cage 40A - Vol 58 (ascenseur)	Moyen investigation non mis a disposition	Présence d'un ascensoriste obligatoire
PC RDC - Vol 9 (ascenseur)	Moyen investigation non mis a disposition	Présence d'un ascensoriste obligatoire
PC Cage 40B - Vol 50 (ascenseur)	Moyen investigation non mis a disposition	Présence d'un ascensoriste obligatoire
PC RDC - Vol 30 (ascenseur)	Moyen investigation non mis a disposition	Présence d'un ascensoriste obligatoire

Condition de repérage

I Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

Objet de la mission : Mise à niveau réglementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n°annexe 13-9 du code de la santé publique.

Obligation réglementaire de la constitution du DTA : le présent rapport devra être joint aux autres pièces réglementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

Méthodologie : rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique :

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R.1334-23, R.1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)

L Condition de réalisation du repérage

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION

PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER

		1. Parois verticales intérieures
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).		Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.		Enduits projetés, panneaux de cloisons.
		2. Planchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.		Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers		Dalles de sol.
		3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).		Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu		Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu		Joints (tresses, bandes).
Vides ordures		Conduits.
		4. Eléments extérieurs
Toitures.		Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.		Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.		Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

M Grille de résultats du repérage

					Descriptif de l'action menée			Laboratoire			Conclusion	Etat de conserva- tion	
Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Réf action	Description	Précision	Ref prél.	Descriptif	Résultat			
Combles cage 40A													
Vol 81 (combles VMC)	Toiture et étanchéité	Ardoises	Ardoises composites	B	S305 (P31)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P31	Ensemble de la couverture rampante + bardage sur la couverture	P31	Ardoises composites	Positif	Présence sur analyse	EP	
Vol 81 (combles VMC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S211						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP	
Combles cage 40B													
Vol 68 (combles VMC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S57	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P1	Joint d'assemblage des parpaings	P1	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse		
Vol 69 (machinerie asc)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S58	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P17	Joint d'assemblage des carreaux de platre	P17	Enduit plâtre	Négatif	Négatif sur analyse		
Vol 68 (combles VMC)	Toiture et étanchéité	Ardoises	Ardoises composites	B	P31	Réalisation d'un prélèvement	Ensemble de la couverture rampante + bardage sur la couverture	P31	Ardoises composites	Positif	Présence sur analyse	EP	
Vol 68 (combles VMC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S210						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP	
Combles cage 40C													
Vol 67 (Combles VMC)	Toiture et étanchéité	Ardoises	Ardoises composites	B	S304 (P31)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P31	Ensemble de la couverture rampante + bardage sur la couverture	P31	Ardoises composites	Positif	Présence sur analyse	EP	



Combles cage 40C												
Vol 67 (Combles VMC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S209						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Néant												
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
PC Cage 40A												
Vol 63 (PC R+3) - Vol 65 (VO) - Vol 64 (esc R+3) - Vol 71 (PC R+4) - Vol 55 (PC R+1) - Vol 61 (VO) - Vol 56 (esc R+1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S195 - S196 - S197 - S198 - S199 - S200 - S201	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P16	Enduit + peinture gouttelé blanche (plafond dur)	P16	Enduit gris en vrac hétérogène + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 60 (esc R+2) - Vol 56 (esc R+1) - Vol 72 (esc R+4) - Vol 64 (esc R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S265 - S266 - S267 - S268	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P24	Enduit + peinture beige poteaux ronds escalier	P24	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 72 (esc R+4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S301	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P29	Plafond R+4	P29	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 55 (PC R+1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S205						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 63 (PC R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S206						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 59 (PC R+2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S207						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 71 (PC R+4)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S208						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



PC Cage 40B

Vol 43 (PC R+1) - Vol 45 (VO) - Vol 44 (esc R+1) - Vol 48 (PC R+2) - Vol 49 (VO) - Vol 47 (esc R+2) - Vol 52 (PC R+4)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S41 - S42 - S43 - S184 - S185 - S186 - S187	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P16	Enduit + peinture gouttelé blanche (plafond dur)	P16	Enduit gris en vrac hétérogène + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 44 (esc R+1) - Vol 43 (PC R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S32 - S40	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P17	Joint d'assemblage des carreaux de plâtre	P17	Enduit plâtre	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 45 (VO) - Vol 44 (esc R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S47 - S55	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	Enduit ciment + peinture gouttelé beige	P19	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 44 (esc R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P24	Réalisation d'un prélèvement	Enduit + peinture beige poteaux ronds escalier	P24	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 47 (esc R+2) - Vol 51 (esc R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S260 - S261	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P24	Enduit + peinture beige poteaux ronds escalier	P24	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 43 (PC R+1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S33	Plafond gaine gaz					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 48 (PC R+2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S48	Au sol et au plafond gaine gaz					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 52 (PC R+4)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S49	Au sol et au plafond					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 51 (esc R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P29	Réalisation d'un prélèvement	Plafond R+4	P29	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse	

PC Cage 40C



PC Cage 40C												
Vol 31 (PC R+1) - Vol 32 (esc R+1) - Vol 33 (VO) - Vol 36 (PC R+2) - Vol 37 (VO) - Vol 35 (esc R+2) - Vol 40 (PC R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S188 - S189 - S190 - S191 - S192 - S193 - S194	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P16	Enduit + peinture gouttelé blanche (plafond dur)	P16	Enduit gris en vrac hétérogène + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 32 (esc R+1) - Vol 35 (esc R+2) - Vol 39 (esc R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S262 - S263 - S264	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P24	Enduit + peinture beige poteaux ronds escalier	P24	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 39 (esc R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S300	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P29	Plafond R+4	P29	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 31 (PC R+1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S202						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 36 (PC R+2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S203						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 40 (PC R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S204						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
PC RDC												
Vol 20 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P1	Réalisation d'un prélèvement	Joint d'assemblage des parpaings	P1	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse	



PC RDC												
Vol 20 (accès caves) - Vol 19 (local poubelle) - Vol 12 (local vélo) - Vol 14 (Local tech) - Vol 18 (Local) - Vol 11 (accès caves) - Vol 5 (accès caves) - Vol 8 (Local) - Vol 7 (local poubelle) - Vol 6 (accès caves) - Vol 3 (Local tech) - Vol 2 (local vélo) - Vol 27 (Local) - Vol 28 (local poubelle) - Vol 21 (accès caves) - Vol 24 (Local tech) - Vol 22 (local vélo) - Vol 29 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P1 - S1 - S8 - S9 - S10 - S11 - S61 - S62 - S63 - S64 - S65 - S66 - S67 - S68 - S69 - S70 - S71 - S72	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P1	Joint d'assemblage des parpaings	P1	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 20 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P2	Réalisation d'un prélèvement	Enduit débulage béton banché	P2	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 19 (local poubelle) - Vol 18 (Local) - Vol 12 (local vélo) - Vol 11 (accès caves) - Vol 7 (local poubelle) - Vol 8 (Local) - Vol 5 (accès caves) - Vol 2 (local vélo) - Vol 6 (accès caves) - Vol 29 (accès caves) - Vol 28 (local poubelle) - Vol 27 (Local) - Vol 21 (accès caves) - Vol 22 (local vélo)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S2 - S12 - S13 - S14 - S73 - S74 - S75 - S76 - S77 - S78 - S79 - S80 - S81 - S82	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	Enduit débulage béton banché	P2	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 15 (dégagement)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P15	Réalisation d'un prélèvement	Enduit ciment + peinture gouttelé beige (sur ancienne peinture pailleté)	P15	Enduit gris hétérogène + peintures multiples non séparable + matériau plâtreux blanc en faible quantité en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



PC RDC											
Vol 15 (dégagement) - Vol 4 (dégagement) - Vol 25 (dégagement)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P15 - S178 - S179	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P15	Enduit ciment + peinture gouttelé beige (sur ancienne peinture pailleté)	P15	Enduit gris hétérogène + peintures multiples non séparable + matériau plâtreux blanc en faible quantité en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 15 (dégagement)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P16	Réalisation d'un prélèvement	Enduit + peinture gouttelé blanche (plafond dur)	P16	Enduit gris en vrac hétérogène + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 17 (esc) - Vol 4 (dégagement) - Vol 10 (esc) - Vol 25 (dégagement) - Vol 26 (esc)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S29 - S180 - S181 - S182 - S183	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P16	Enduit + peinture gouttelé blanche (plafond dur)	P16	Enduit gris en vrac hétérogène + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 18 (Local)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P17	Réalisation d'un prélèvement	Joint d'assemblage des carreaux de plâtre	P17	Enduit plâtre	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 18 (Local) - Vol 17 (esc) - Vol 8 (Local) - Vol 10 (esc) - Vol 4 (dégagement) - Vol 26 (esc) - Vol 27 (Local) - Vol 25 (dégagement)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P17 - S5 - S6 - S212 - S213 - S214 - S215 - S216 - S217	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P17	Joint d'assemblage des carreaux de plâtre	P17	Enduit plâtre	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 18 (Local)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P18	Réalisation d'un prélèvement	Enduit débulage plafond brut (dalle pleine)	P18	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 8 (Local) - Vol 27 (Local)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S218 - S219	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	Enduit débulage plafond brut (dalle pleine)	P18	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse



PC RDC												
Vol 14 (Local tech)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S7						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 17 (esc)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P19	Réalisation d'un prélèvement	Enduit ciment + peinture gouttelé beige	P19	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 10 (esc) - Vol 26 (esc)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S220 - S221	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P19	Enduit ciment + peinture gouttelé beige	P19	Enduit ciment	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (Local tech)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S315						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 24 (Local tech)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S316						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Toiture												
Vol 70 (toiture)	Toiture et étanchéité	Ardoises	Ardoises composites	B	S59 (P31)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P31	Ensemble de la couverture rampante + bardage sur la couverture	P31	Ardoises composites	Positif	Présence sur analyse	EP



N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations Générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amiantés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :
- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amiante doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante liés et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

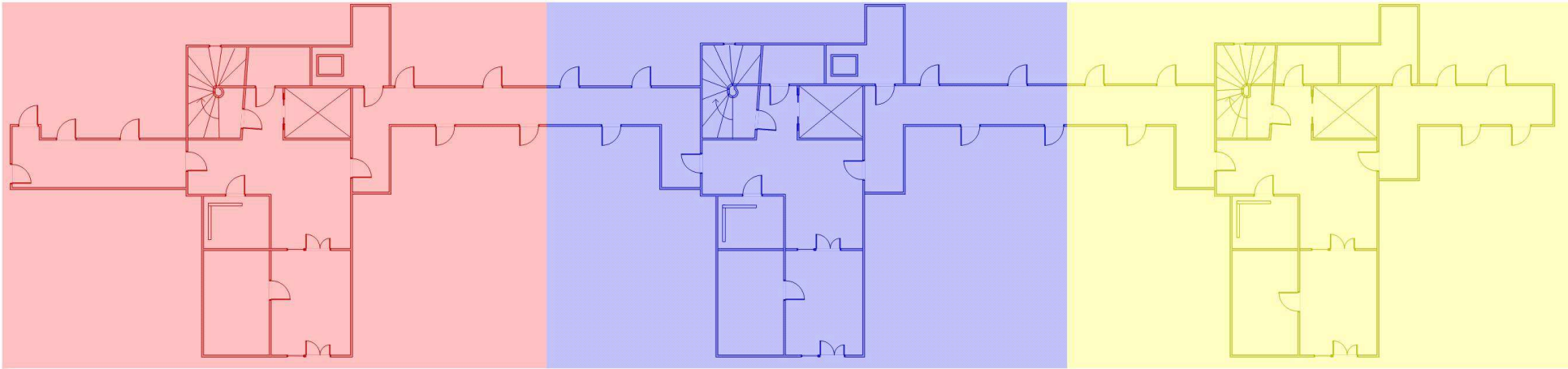
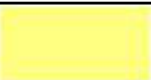
ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	PC RDC	PC RDC - Plan de repérage - Actions menées
	PC RDC	PC RDC - PC RDC CAGE 40C - Actions menées
	PC RDC	PC RDC - PC RDC CAGE 40C / Plan de prélèvements
	PC RDC	PC RDC - PC RDC CAGE 40C - MPCA Toutes catégories confondues
	PC RDC	PC RDC - PC RDC CAGE 40C - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC RDC	PC RDC - PC RDC CAGE 40B - Actions menées
	PC RDC	PC RDC - PC RDC CAGE 40B / Plan de prélèvements
	PC RDC	PC RDC - PC RDC CAGE 40B - MPCA Toutes catégories confondues
	PC RDC	PC RDC - PC RDC CAGE 40B - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC RDC	PC RDC - PC RDC CAGE 40A - Actions menées
	PC RDC	PC RDC - PC RDC CAGE 40A / Plan de prélèvements
	PC RDC	PC RDC - PC RDC CAGE 40A - MPCA Toutes catégories confondues
	PC RDC	PC RDC - PC RDC CAGE 40A - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC Cage 40C	PC Cage 40C - Plan de repérage - Actions menées
	PC Cage 40C	PC Cage 40C - Plan de Prélèvements
	PC Cage 40C	PC Cage 40C - MPCA Toutes catégories confondues
	PC Cage 40C	PC Cage 40C - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC Cage 40B	PC Cage 40B - Plan de repérage - Actions menées
	PC Cage 40B	PC Cage 40B - Plan de Prélèvements
	PC Cage 40B	PC Cage 40B - MPCA Toutes catégories confondues
	PC Cage 40B	PC Cage 40B - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC Cage 40A	PC Cage 40A - Plan de repérage - Actions menées
	PC Cage 40A	PC Cage 40A - Plan de Prélèvements
	PC Cage 40A	PC Cage 40A - MPCA Toutes catégories confondues
	PC Cage 40A	PC Cage 40A - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Combles cage 40C	Combles cage 40C - Plan de repérage - Actions menées
	Combles cage 40C	Combles cage 40C - MPCA Toutes catégories confondues
	Combles cage 40C	Combles cage 40C - MPCA Toiture et étanchéité
	Combles cage 40C	Combles cage 40C - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Combles cage 40B	Combles cage 40B - Plan de repérage - Actions menées
	Combles cage 40B	Combles cage 40B - MPCA Toutes catégories confondues
	Combles cage 40B	Combles cage 40B - MPCA Toiture et étanchéité
	Combles cage 40B	Combles cage 40B - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Combles cage 40A	Combles cage 40A - Plan de repérage - Actions menées
	Combles cage 40A	Combles cage 40A - MPCA Toutes catégories confondues
	Combles cage 40A	Combles cage 40A - MPCA Toiture et étanchéité
	Combles cage 40A	Combles cage 40A - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Toiture	Toiture - Plan de repérage - Actions menées
	Toiture	Toiture - MPCA Toiture et étanchéité
	Plan masse	Plan masse - Plan de repérage - Actions menées
	Façade avant 40A	Façade avant 40A - Plan de repérage - Actions menées
	Façade avant 40B	Façade avant 40B - Plan de repérage - Actions menées
	Façade avant 40C	Façade avant 40C - Plan de repérage - Actions menées
	Pignon gauche	Pignon gauche - Plan de repérage - Actions menées

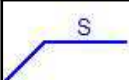
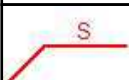
Façade arrière 40C

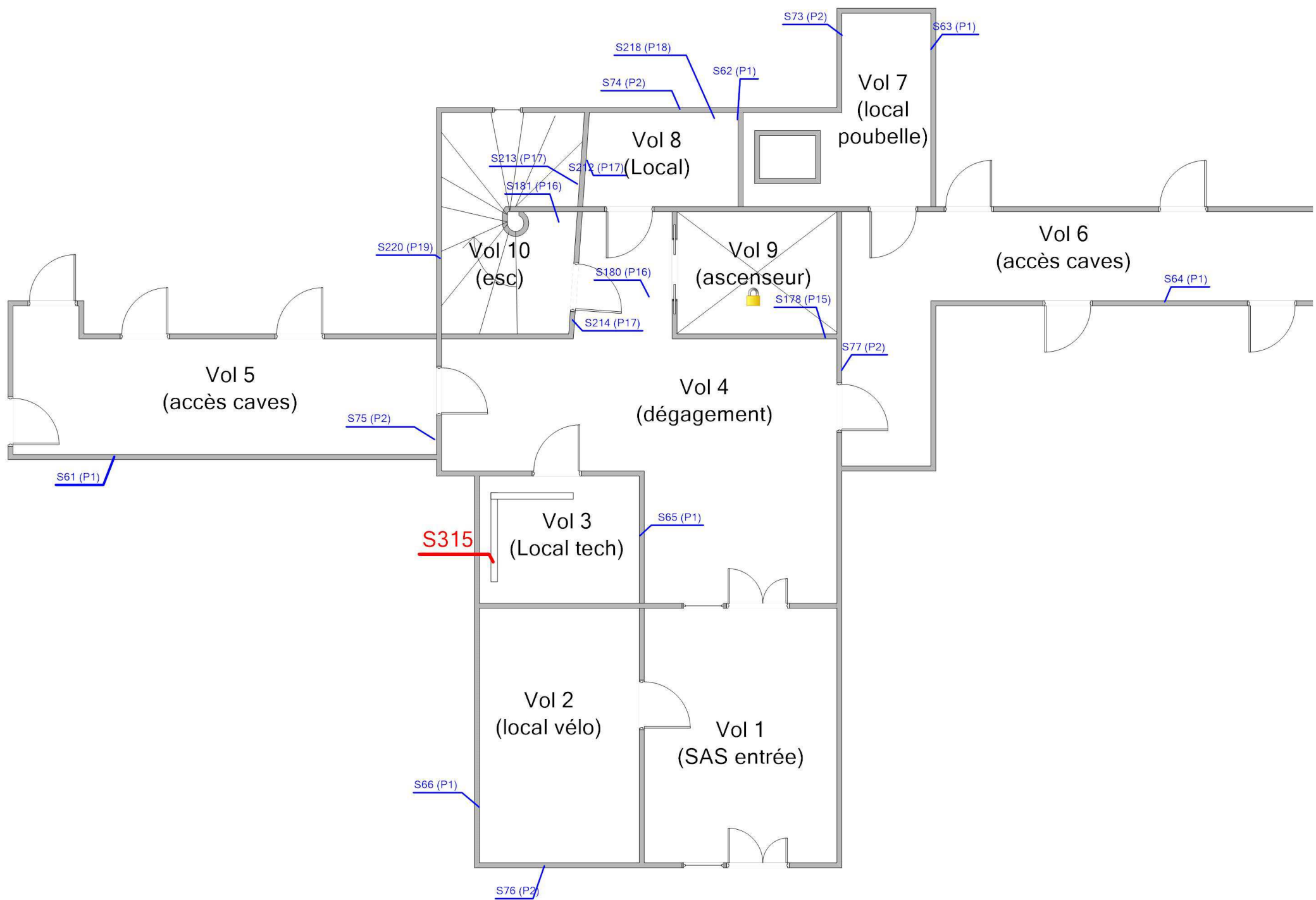
Façade arrière 40C - Plan de repérage - Actions menées



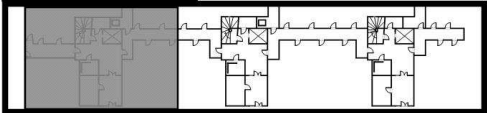
PC RDC - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002HD001045
				Légende
				 PC RDC CAGE 40C
				 PC RDC CAGE 40B
				 PC RDC CAGE 40A
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

Légende

	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif
	Volume non visité



Plan de situation



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

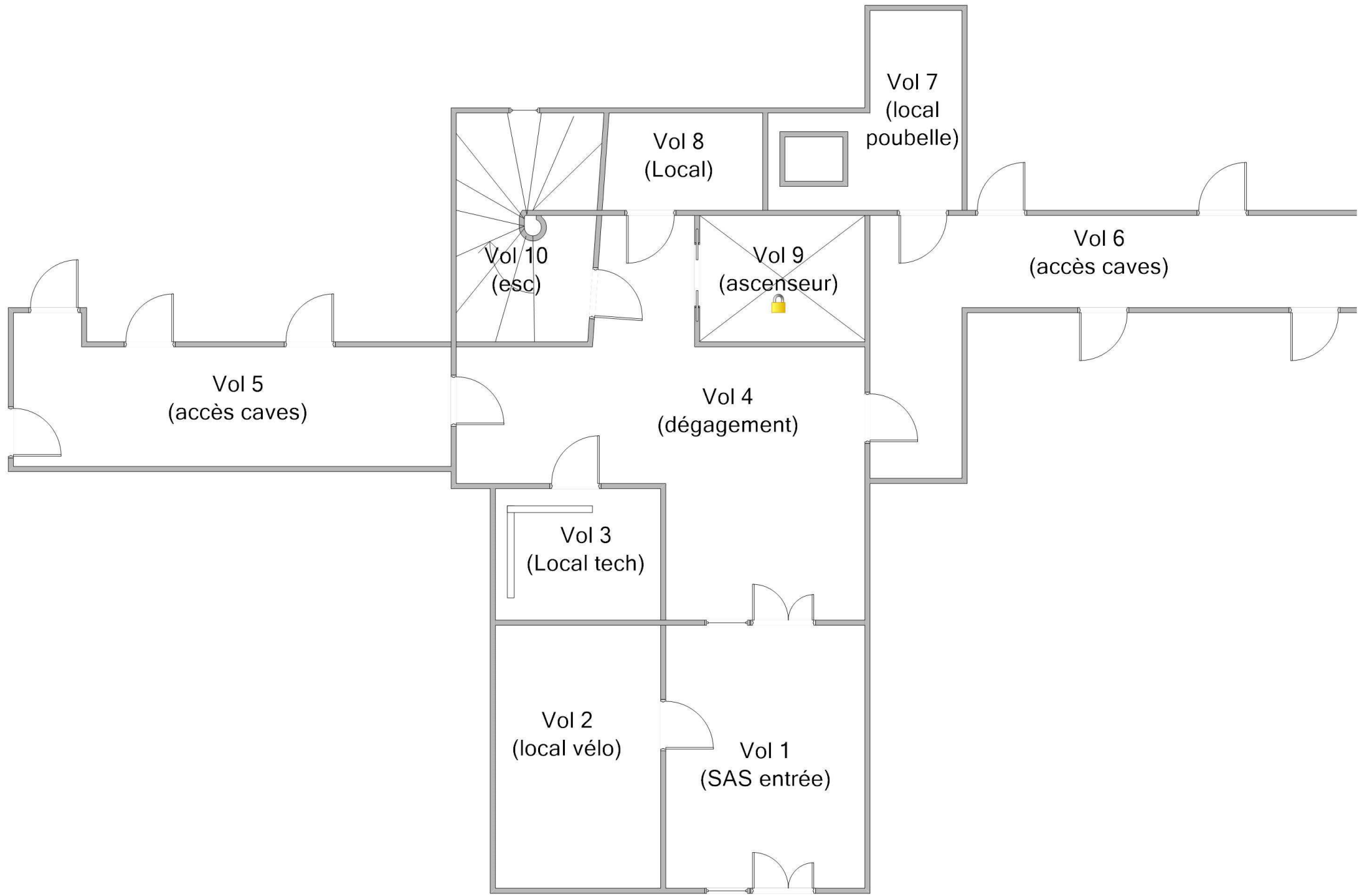
PC RDC - PC RDC CAGE 40C / PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD001045

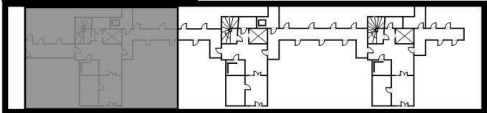
Légende



Volume non visité



Plan de situation



Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

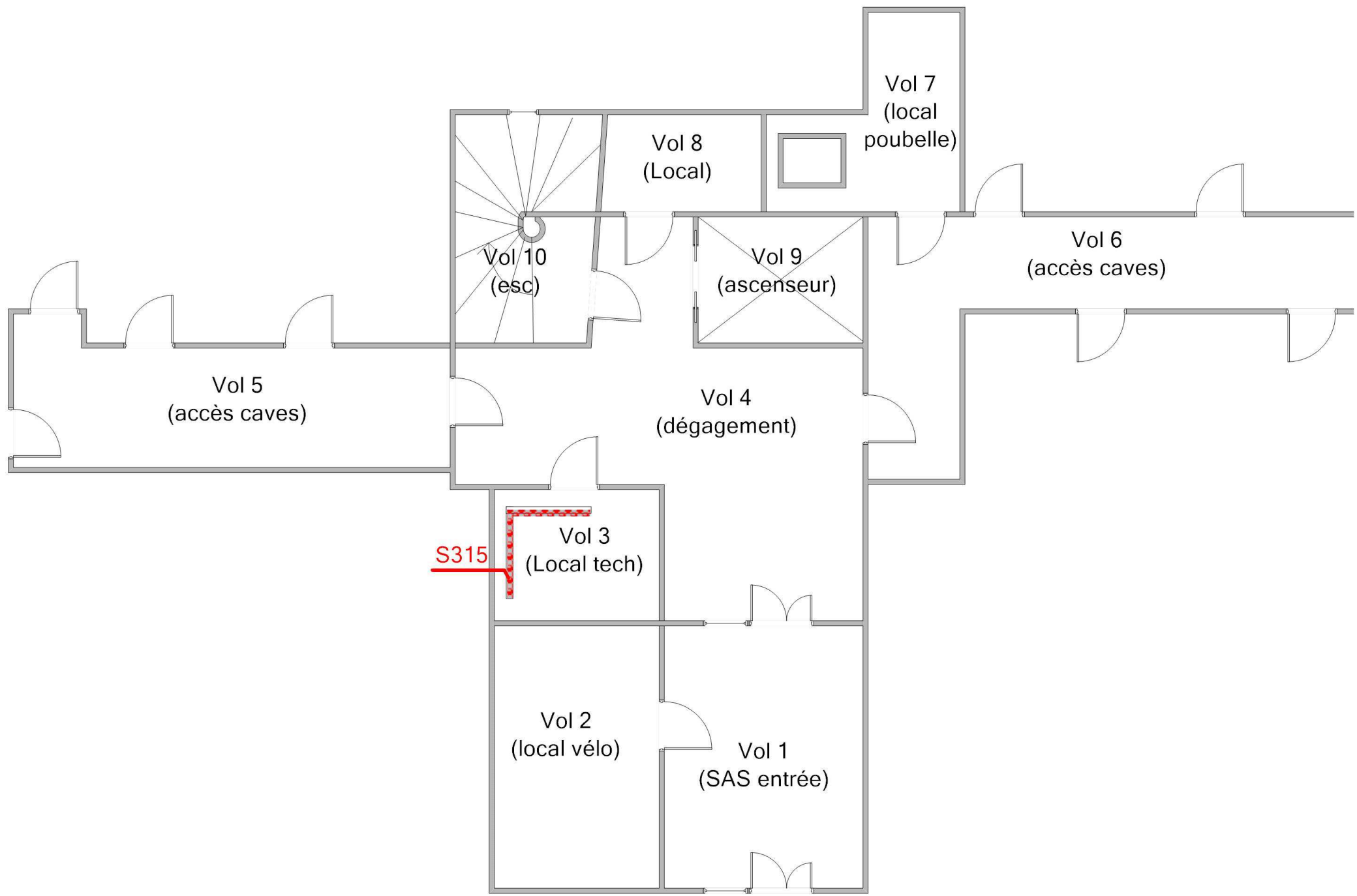
Date intervention
28/06/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

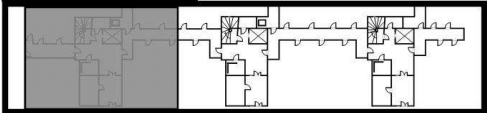
Légende



S315: Conduit en
fibres-ciment



Plan de situation

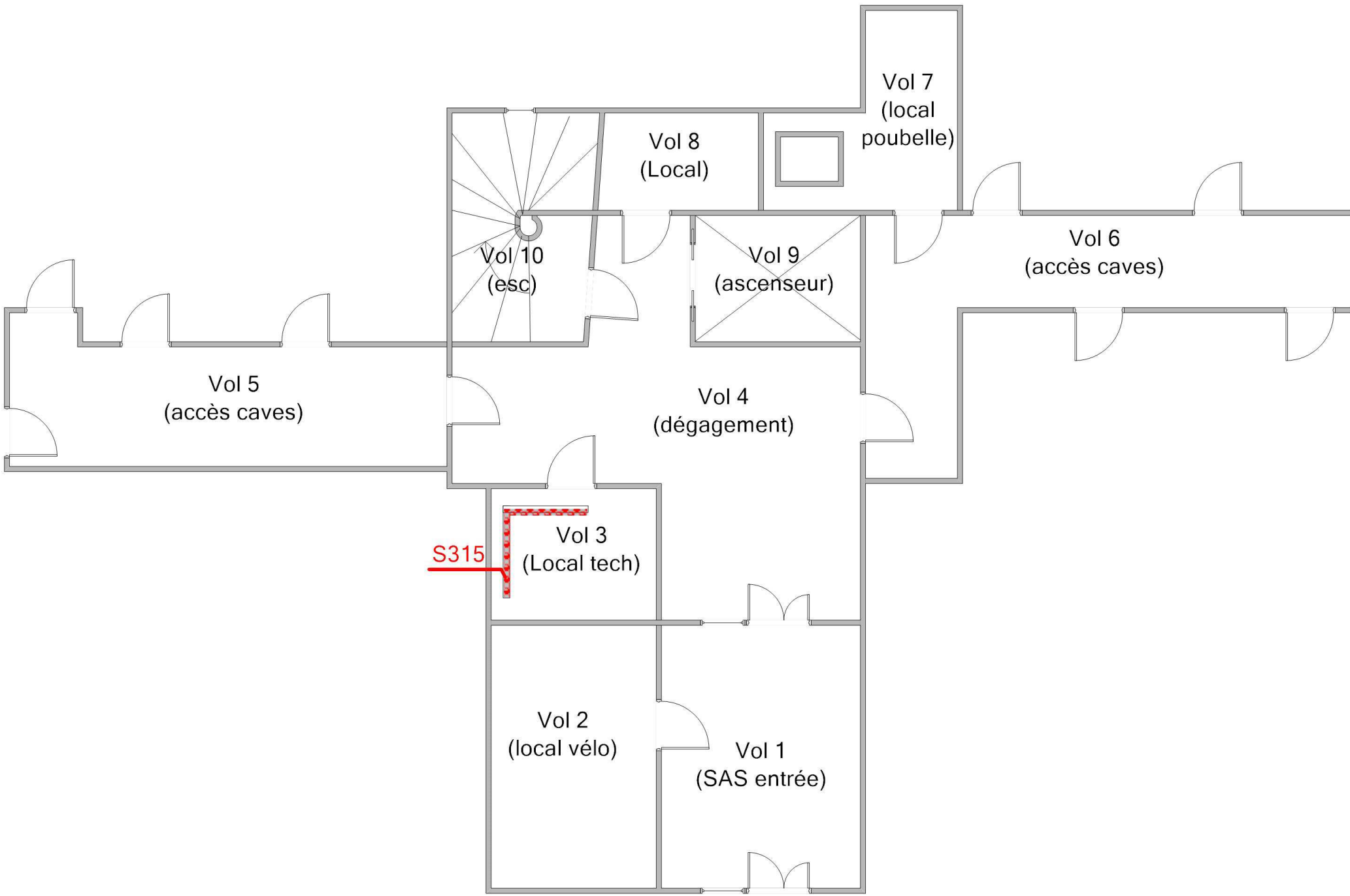
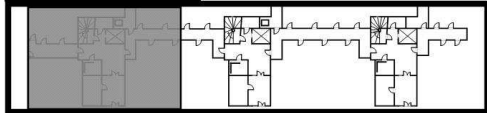


Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
28/06/2016

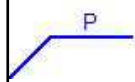
Technicien intervenant
JOUSSELIN David

PC RDC - PC RDC CAGE 40C - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS				Référence: 002HD001045
 Plan de situation 				Légende
				 S315: Conduit en fibres-ciment
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

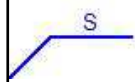
PC RDC - PC RDC CAGE 40B - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001045

Légende



Localisation du
prélèvement



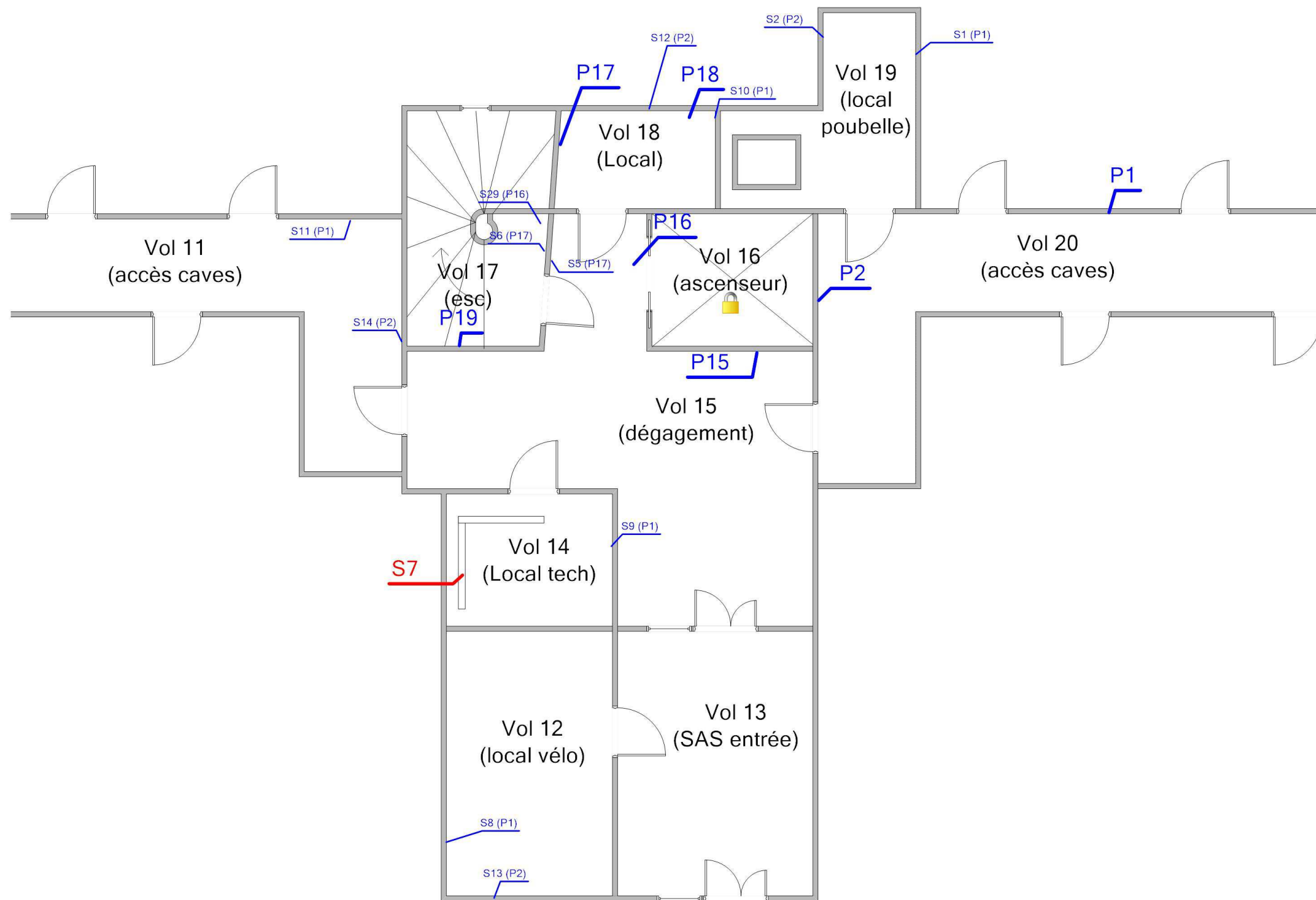
Localisation dun sondage négatif



Localisation dun sondage positif



Volume non visité



Plan de situation



LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Adresse du bien

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Désignation

	28/06/2016

Date intervention

Techniciens intervenant
JOUSSELIN David

Techniciens intervenant

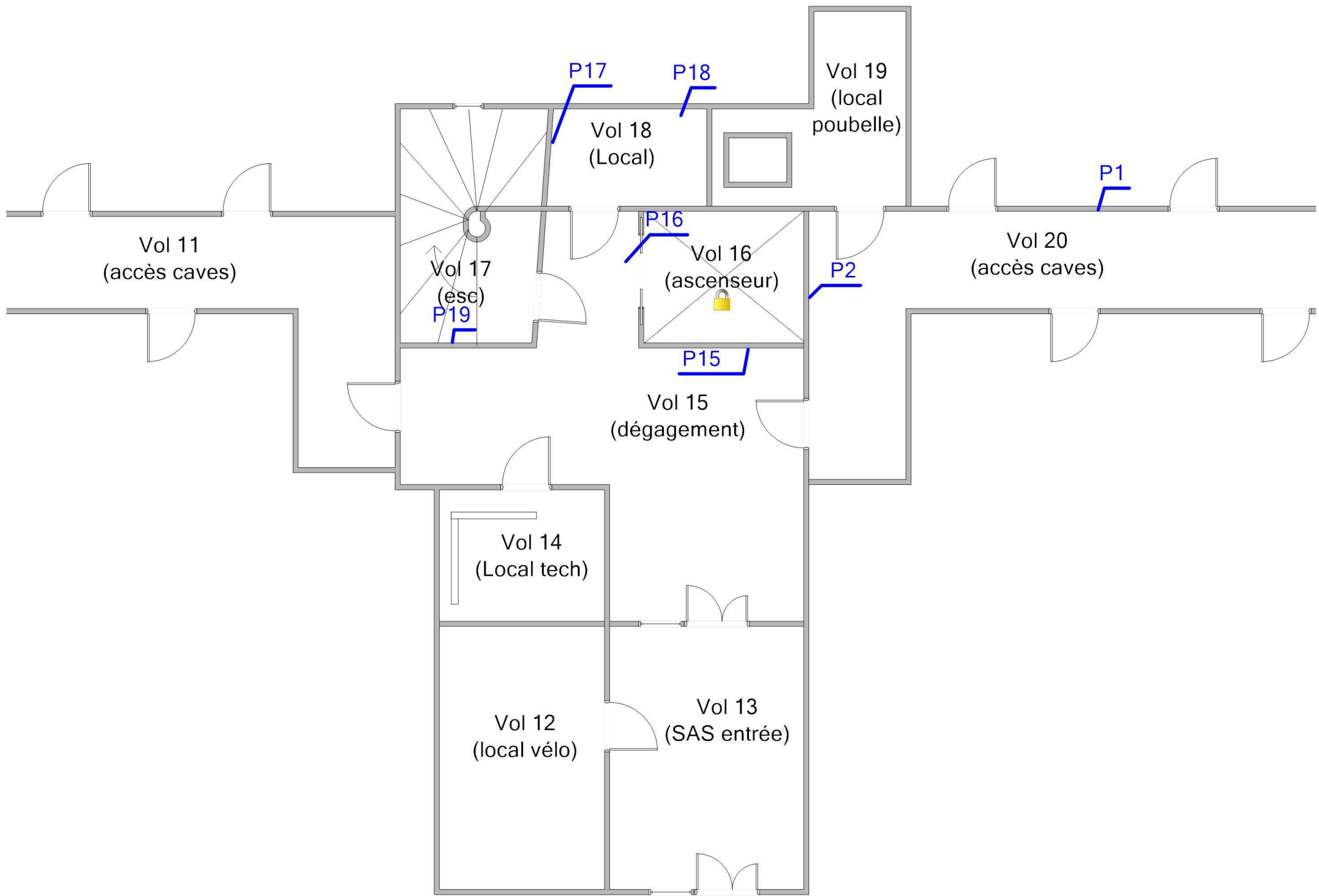
PC RDC - PC RDC CAGE 40B / PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD001045

Légende



Volume non visité



Plan de situation



Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

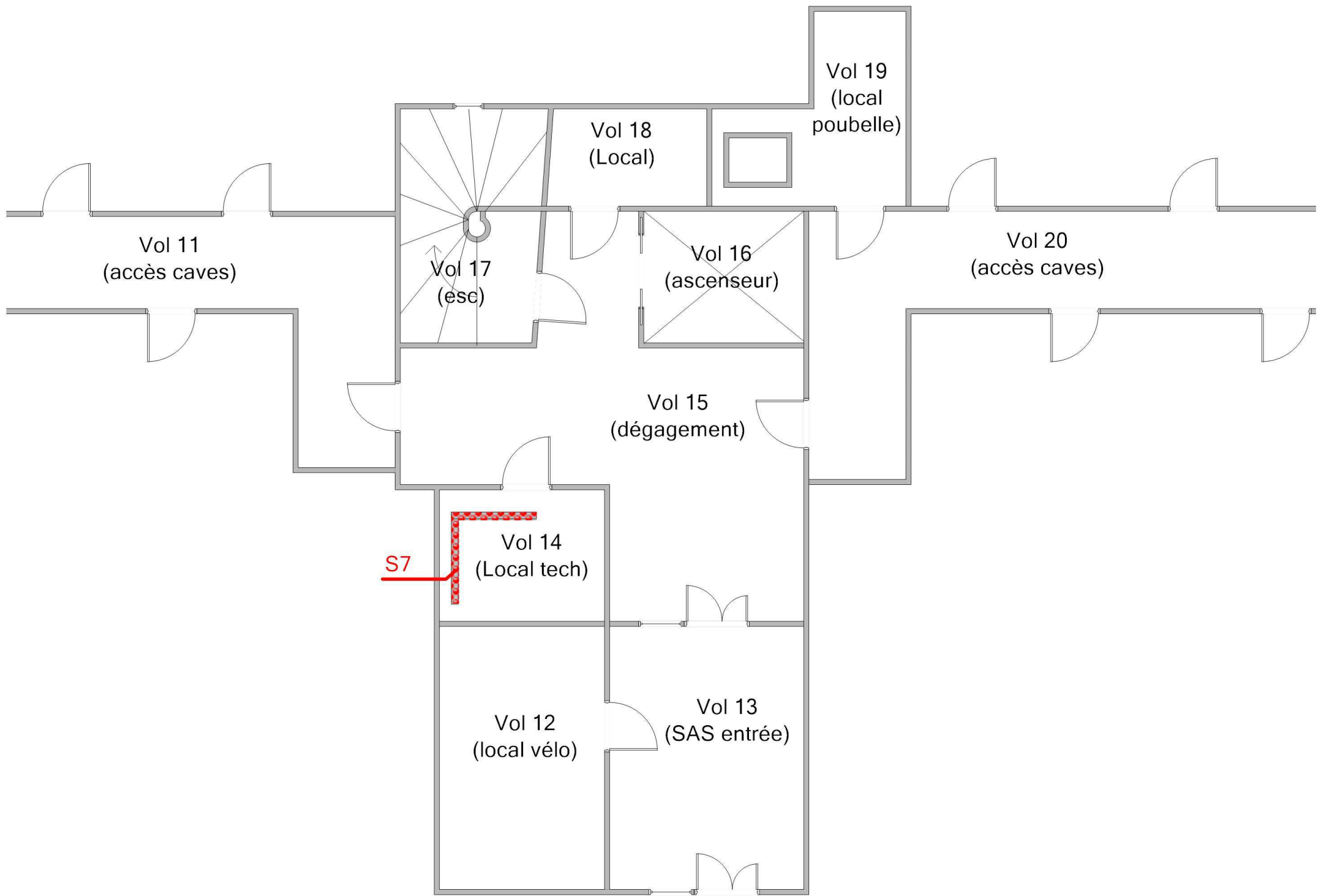
Date intervention
28/06/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

Légende



S7: Conduit en fibres-ciment



Plan de situation

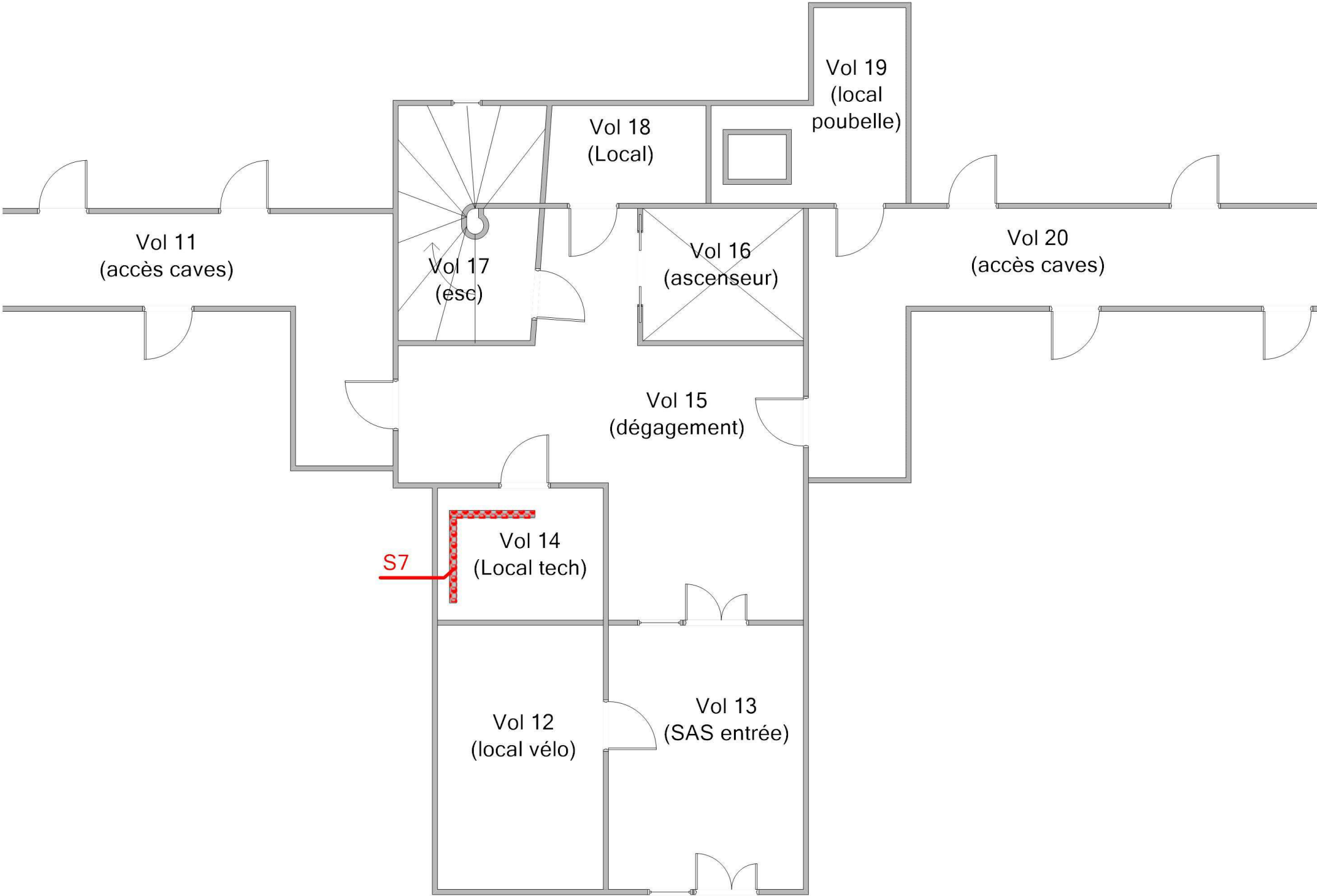
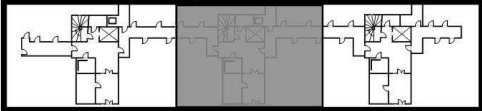


Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

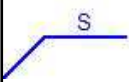
Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
28/06/2016

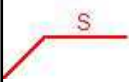
Technicien intervenant
JOUSSELIN David

PC RDC - PC RDC CAGE 40B - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS				Référence: 002HD001045
 Plan de situation 				Légende  S7: Conduit en fibres-ciment
	Adresse du bien LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Désignation Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	Date intervention 28/06/2016	Technicien intervenant JOUSSELIN David

Légende



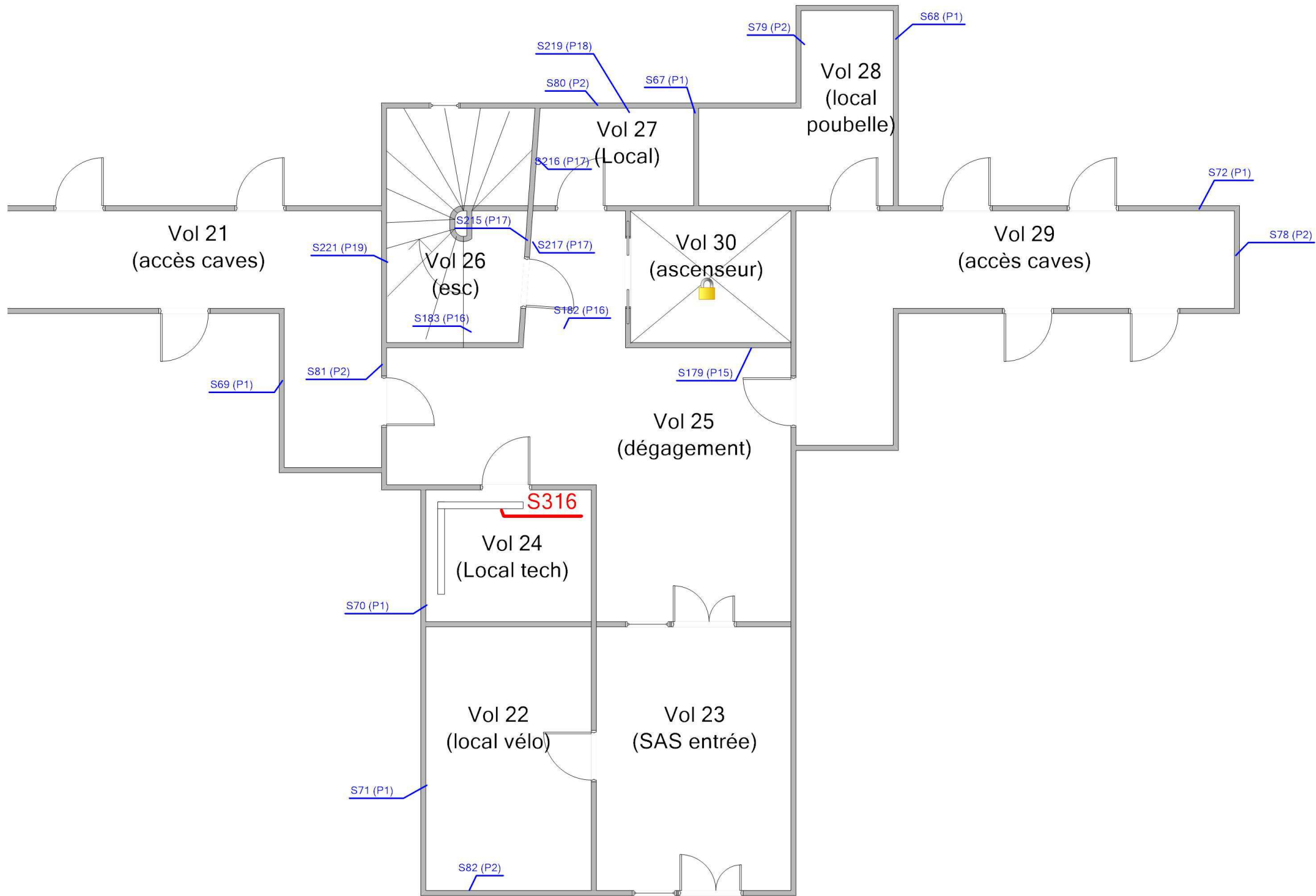
Localisation dun
sondage négatif



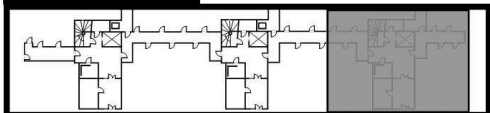
Localisation dun
sondage positif



Volume non visité



Plan de situation



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

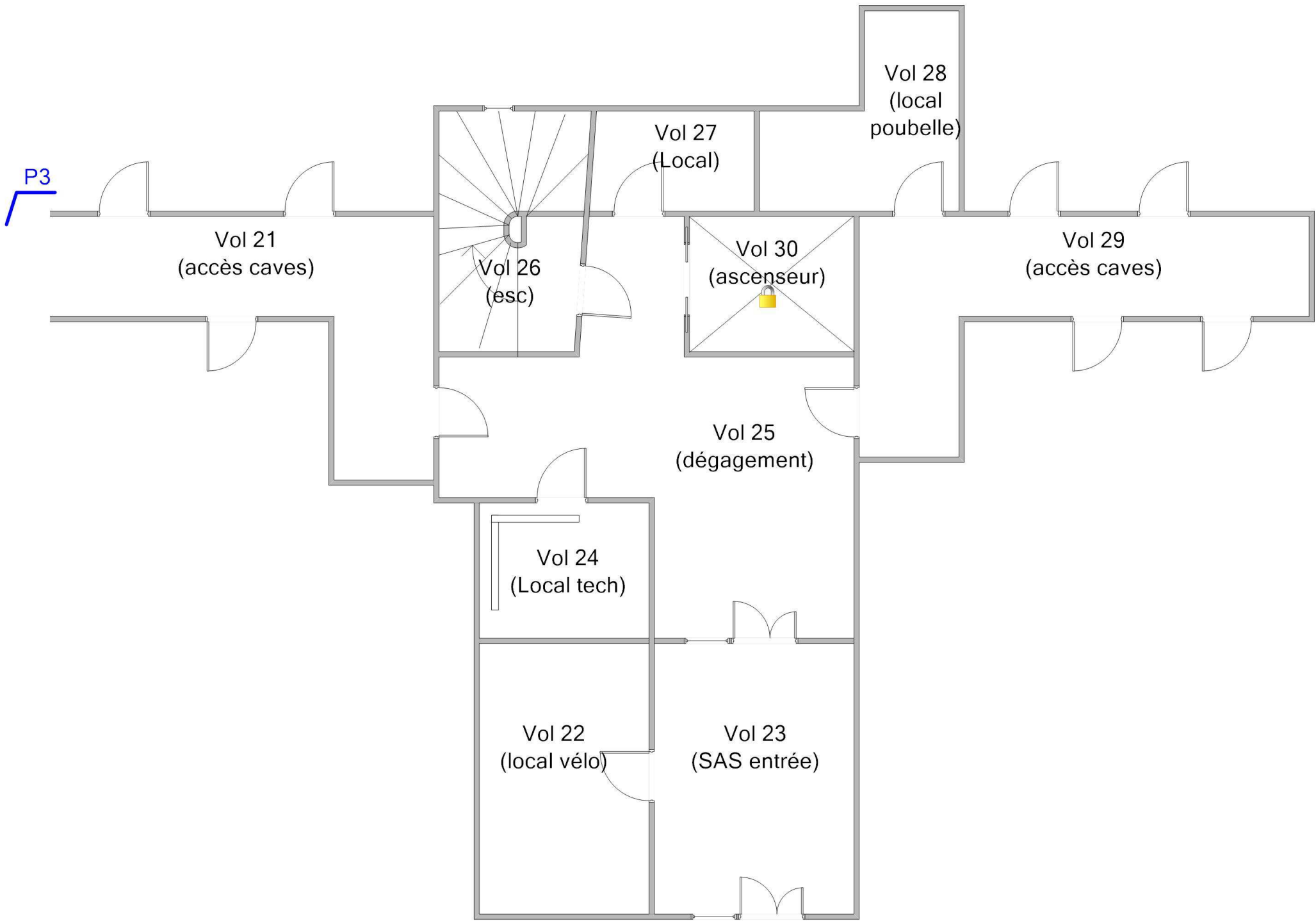
PC RDC - PC RDC CAGE 40A / PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD001045

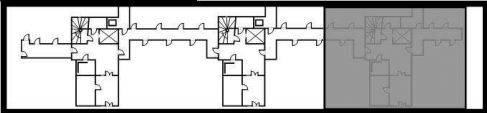
Légende



Volume non visité



Plan de situation

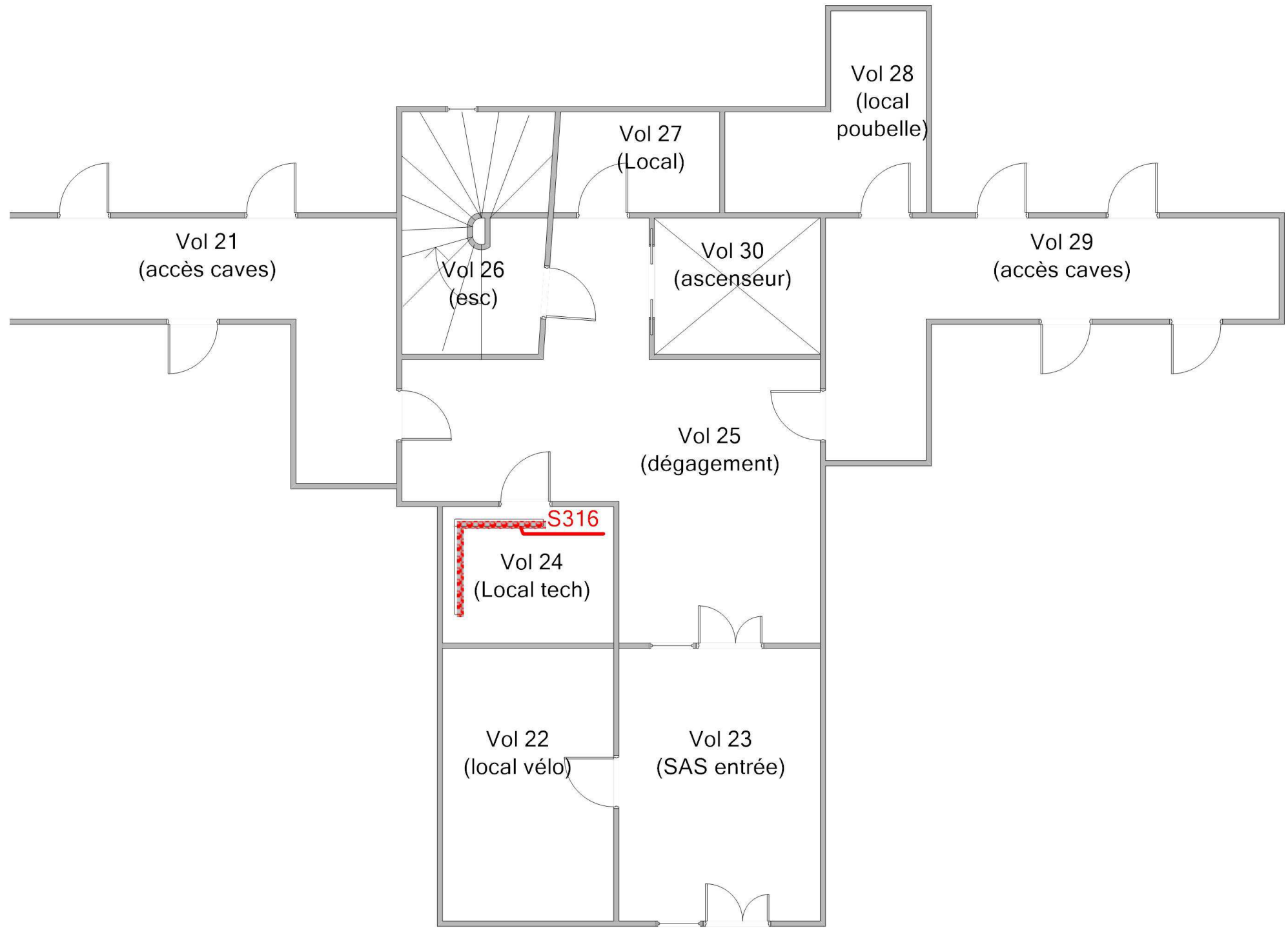


Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

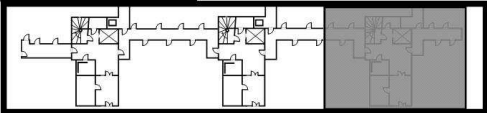
Légende



S316: Conduit en
fibres-ciment



Plan de situation



Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
28/06/2016

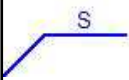
Technicien intervenant
JOUSSELIN David

PC RDC - PC RDC CAGE 40A - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS				Référence: 002HD001045
Plan de situation 				Légende S316: Conduit en fibres-ciment
	Adresse du bien LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Désignation Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	Date intervention 28/06/2016	Technicien intervenant JOUSSELIN David

PC CAGE 40C - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001045

Légende



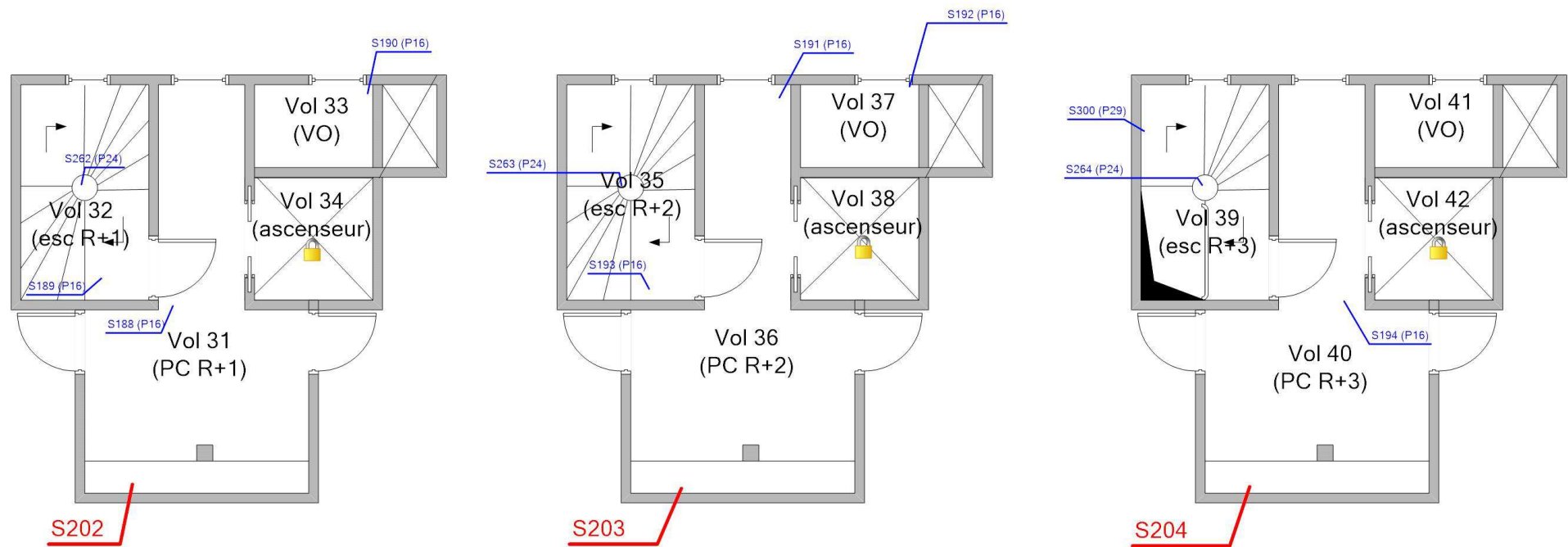
Localisation dun
sondage négatif



Localisation dun
sondage positif



Volume non visité



Adresse du bien

LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention

28/06/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

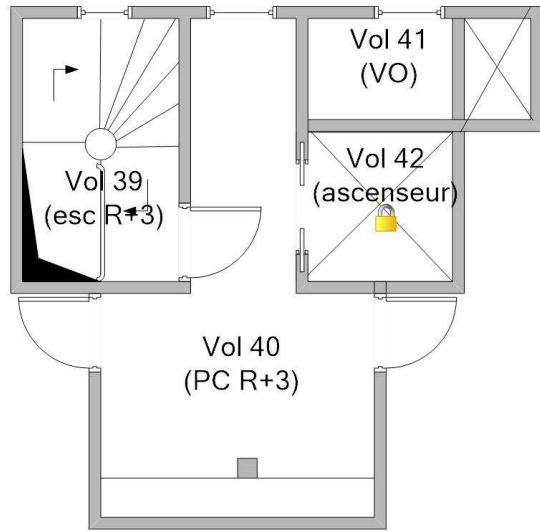
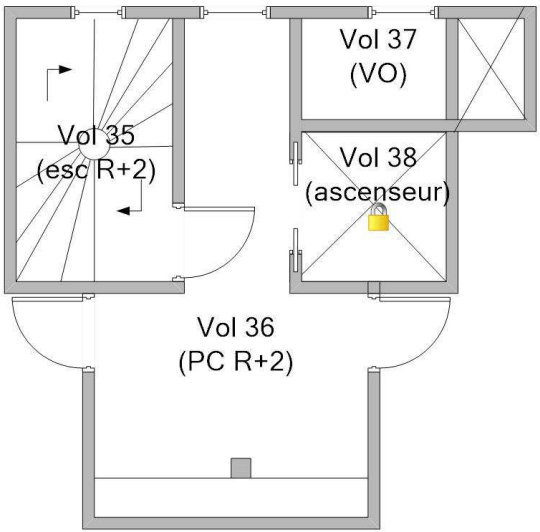
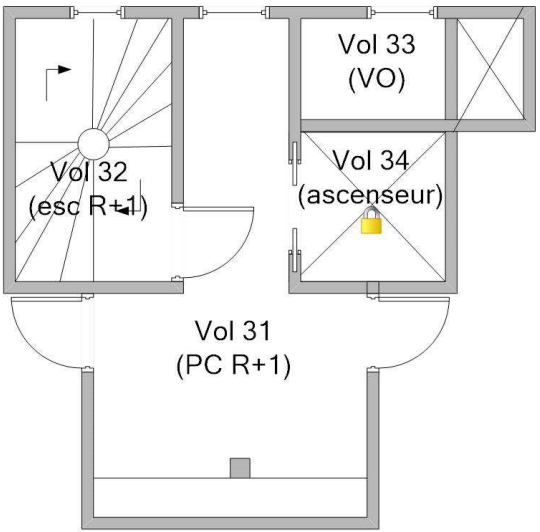
PC CAGE 40C - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD001045

Légende



Volume non visité



Adresse du bien	

LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention

28/06/2016

Techniciens intervenant

JOUSSELIN David

PC CAGE 40C - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002HD001045

Légende



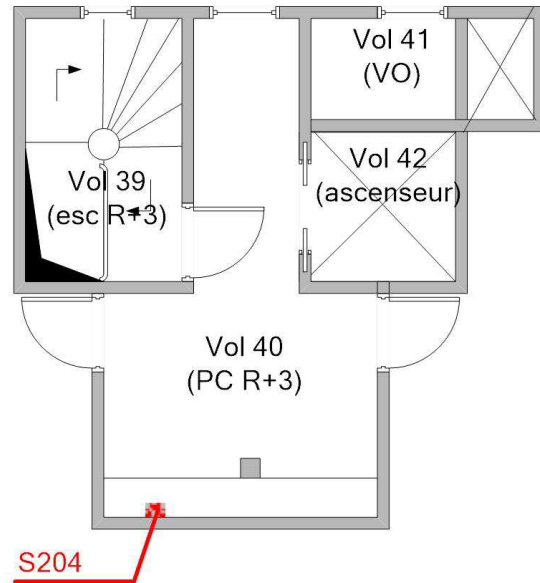
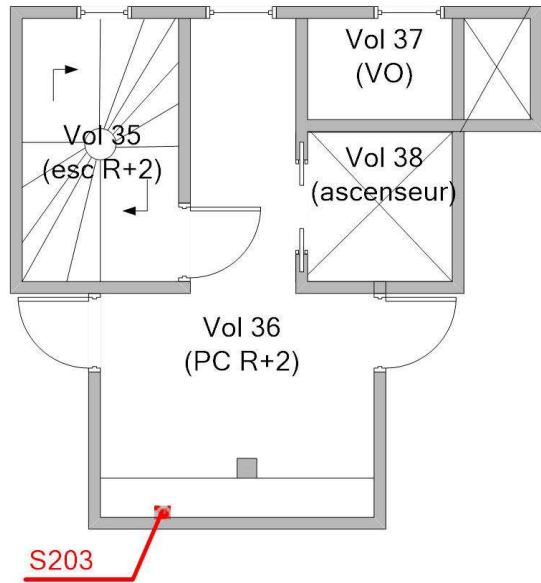
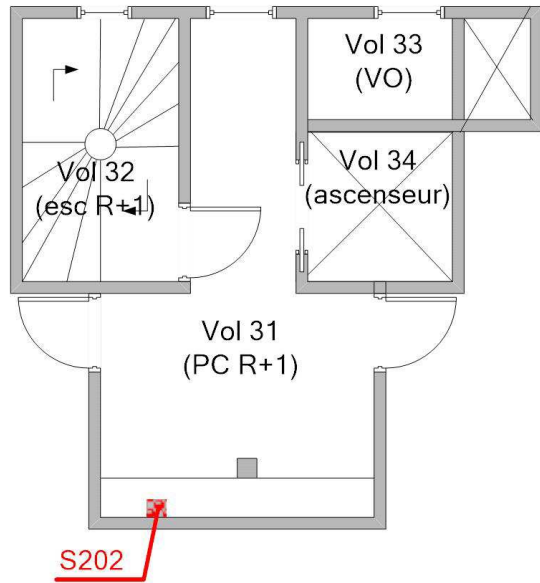
S203: Conduit en
fibres-ciment



S204: Conduit en
fibres-ciment



S202: Conduit en
fibres-ciment



Adresse du bien

LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention

28/06/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

Légende



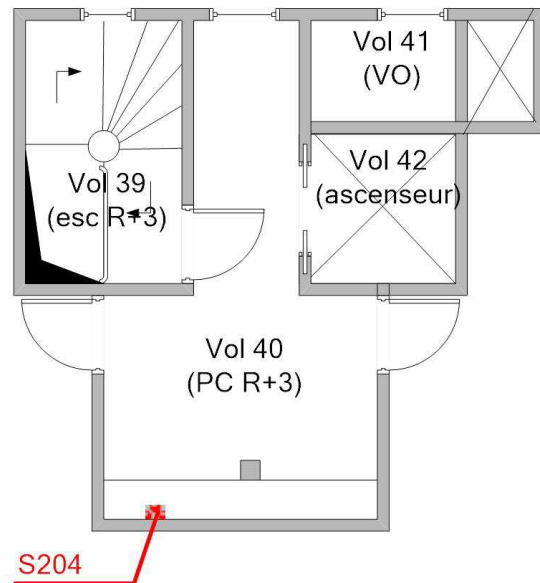
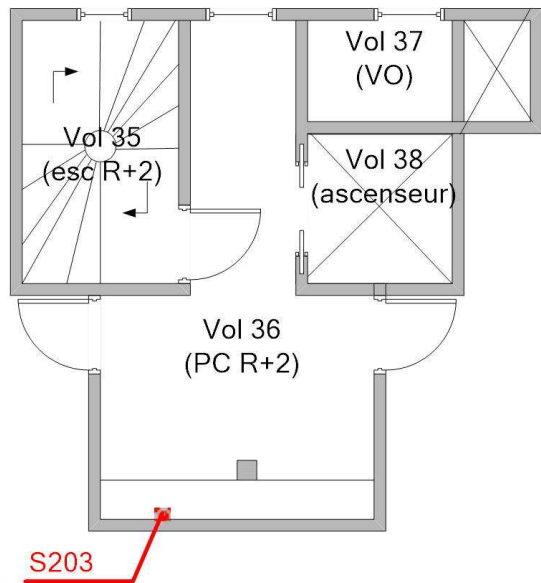
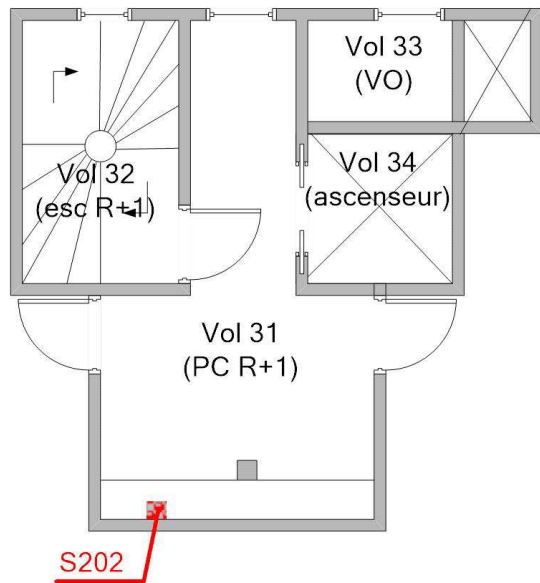
S203: Conduit en
fibres-ciment



S204: Conduit en
fibres-ciment



S202: Conduit en
fibres-ciment



Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

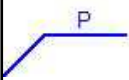
Date intervention
28/06/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

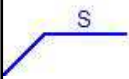
PC CAGE 40B - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001045

Légende



Localisation dun
prélèvement



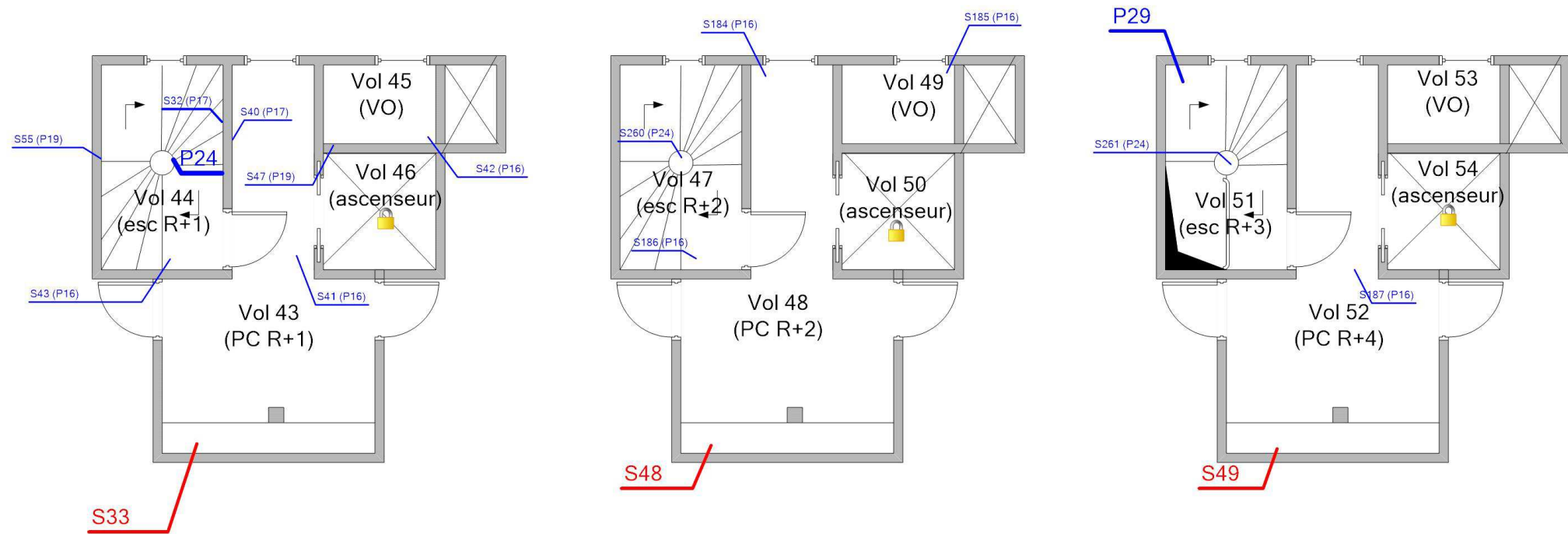
Localisation dun
sondage négatif



Localisation dun
sondage positif



Volume non visité

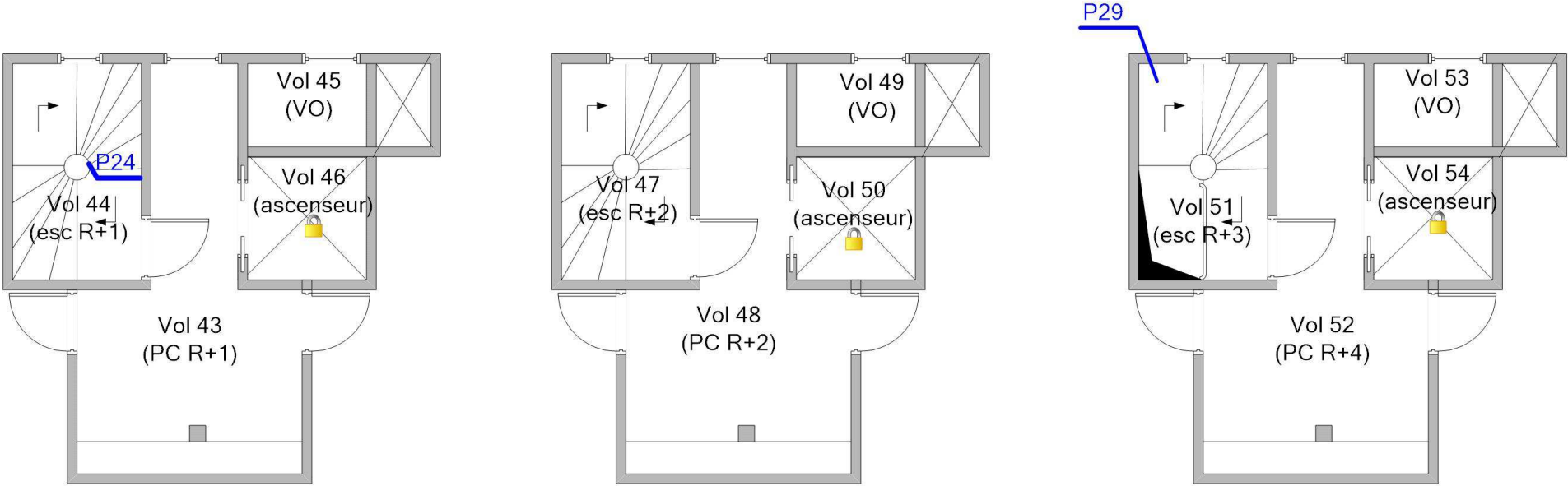


Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
28/06/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

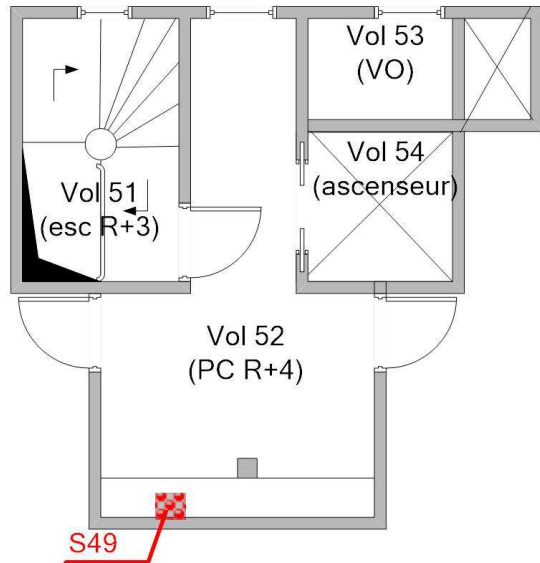
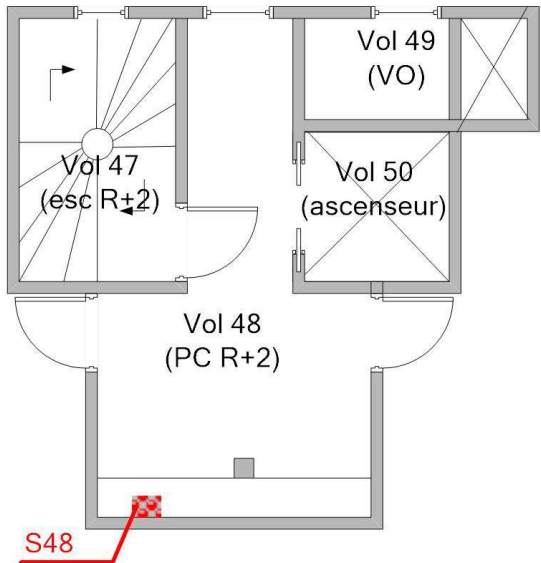
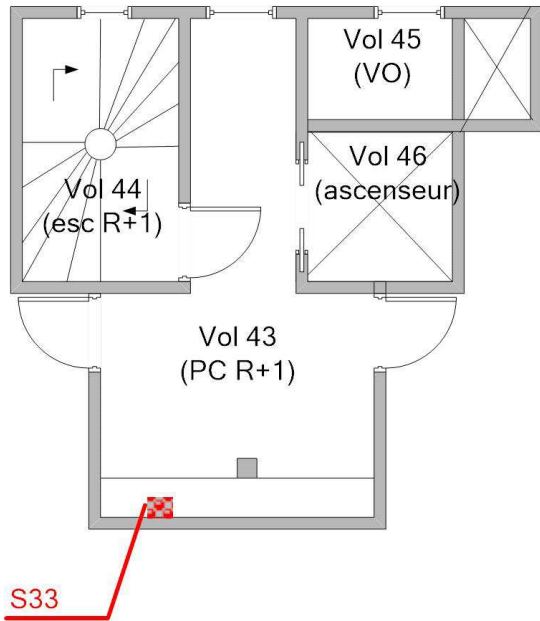
PC CAGE 40B - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS				Référence: 002HD001045
				Légende
				 Volume non visité
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

PC CAGE 40B - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002HD001045

Légende

	S33: Conduit en fibres-ciment
	S49: Conduit en fibres-ciment
	S48: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

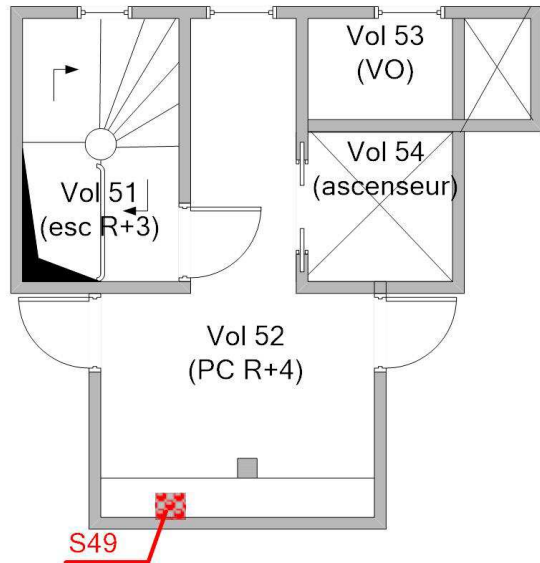
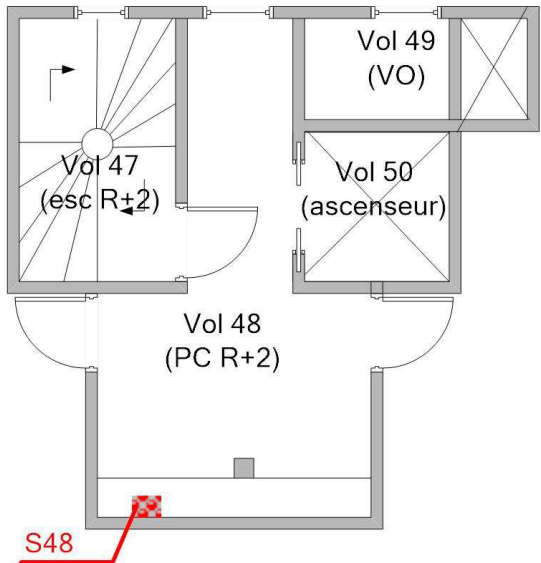
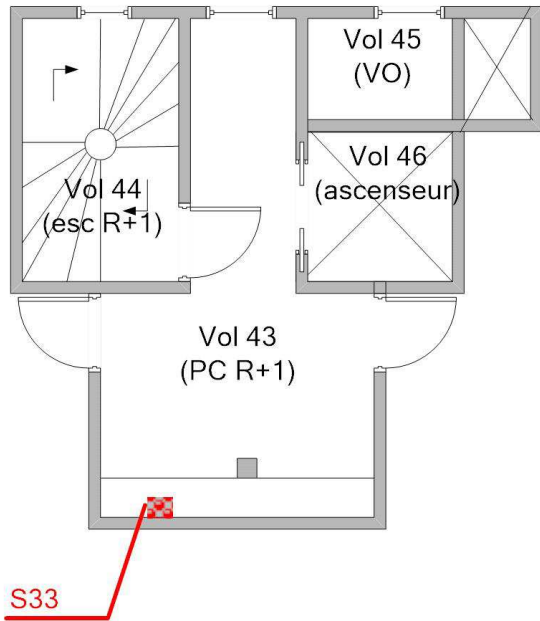
Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
28/06/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

Légende

	S33: Conduit en fibres-ciment
	S49: Conduit en fibres-ciment
	S48: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

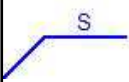
Date intervention
28/06/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

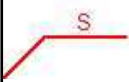
PC CAGE 40A - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001045

Légende



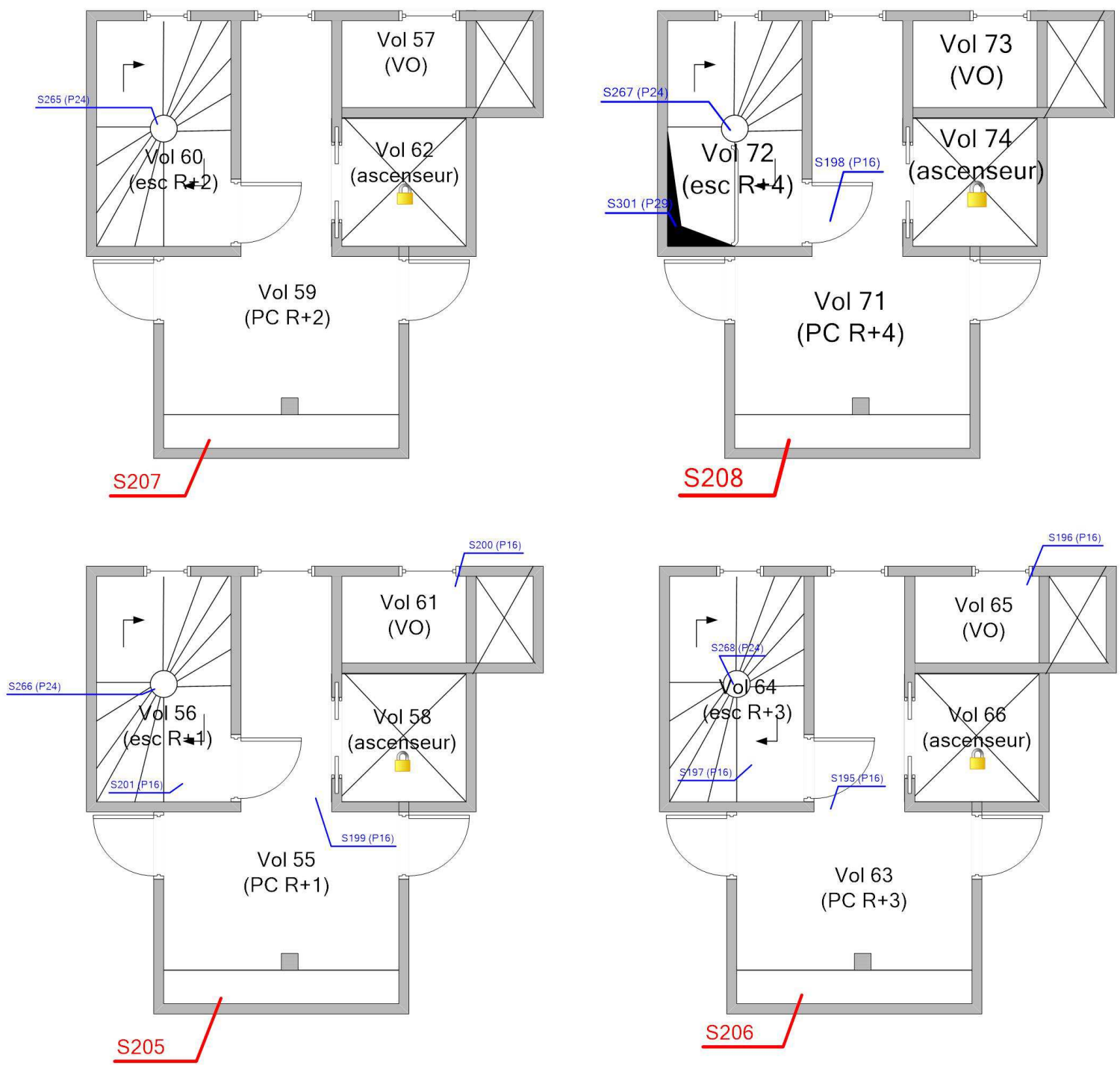
Localisation dun
sondage négatif



Localisation dun
sondage positif



Volume non visité



Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
28/06/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

PC CAGE 40A - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS				Référence: 002HD001045		
				Légende		
Vol 60 (esc R+2) Vol 57 (VO) Vol 62 (ascenseur) Vol 59 (PC R+2) Vol 72 (esc R+4) Vol 73 (VO) Vol 74 (ascenseur) Vol 71 (PC R+4) Vol 56 (esc R+1) Vol 61 (VO) Vol 58 (ascenseur) Vol 55 (PC R+1) Vol 64 (esc R+3) Vol 65 (VO) Vol 66 (ascenseur) Vol 63 (PC R+3)		Volume non visité				
	Adresse du bien		Désignation	Date intervention	Technicien intervenant	
	LE GUE DORGER 53000 LAVAL		Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David	

PC CAGE 40A - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002HD001045

Légende



S205: Conduit en
fibres-ciment



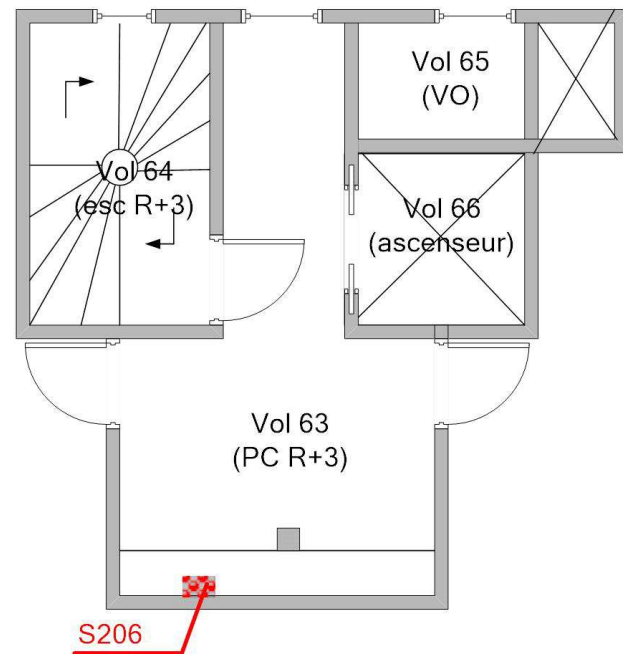
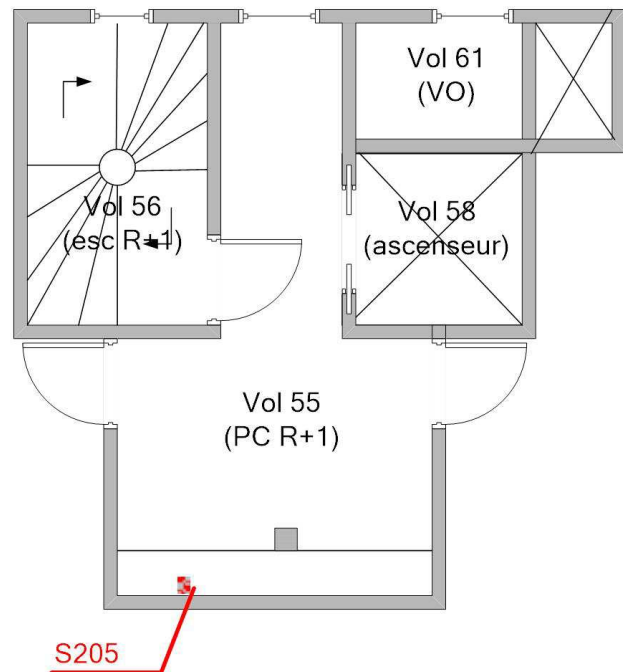
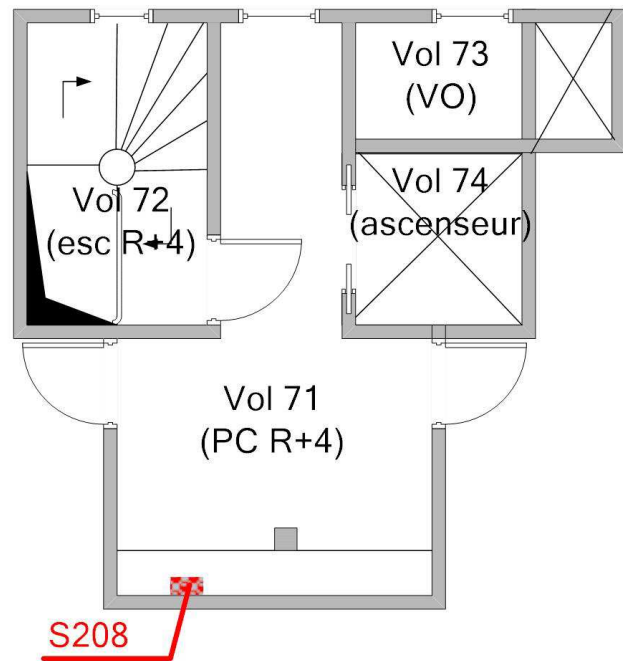
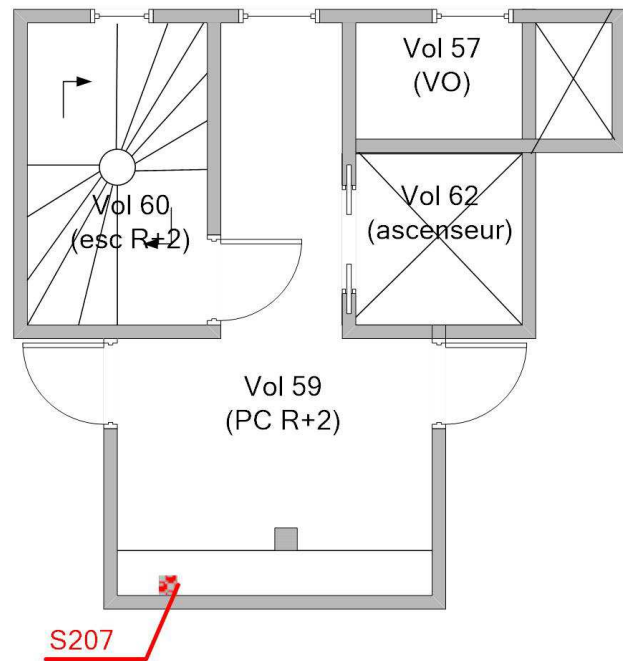
S206: Conduit en
fibres-ciment



S208: Conduit en
fibres-ciment



S207: Conduit en
fibres-ciment



Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
28/06/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

Légende



S205: Conduit en
fibres-ciment



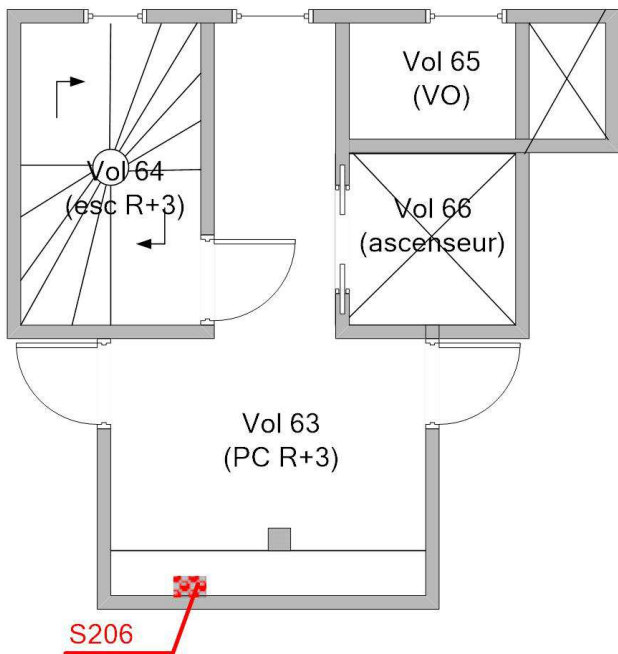
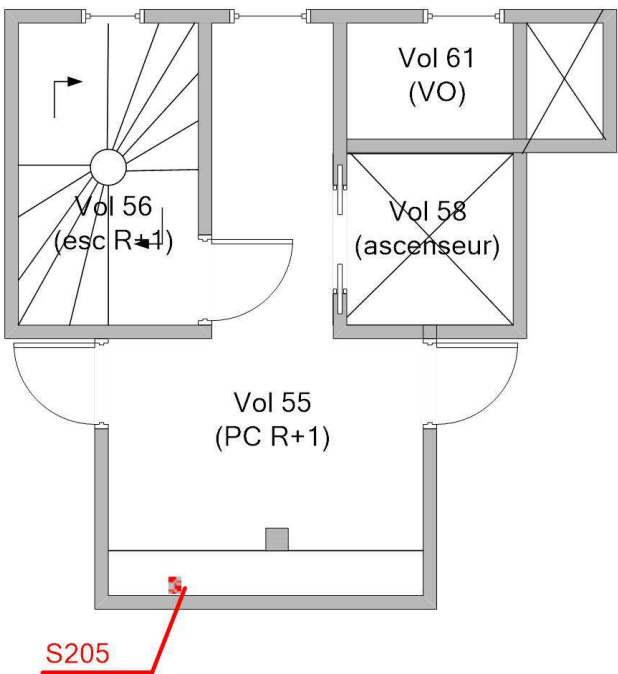
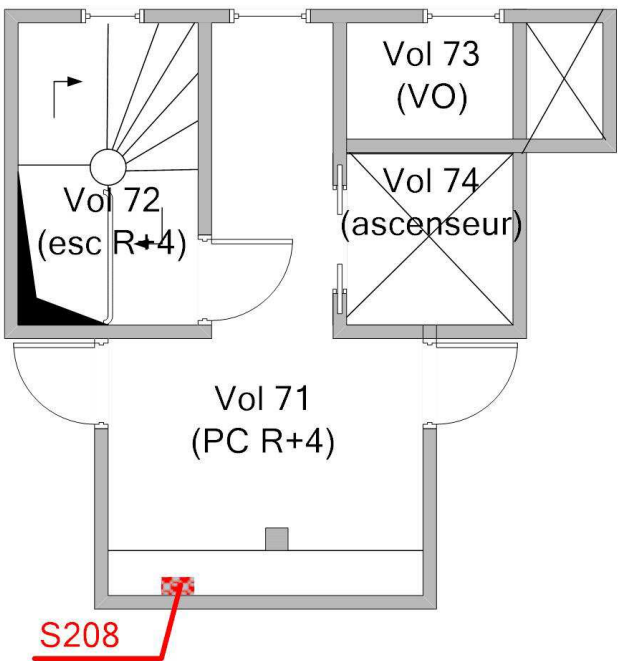
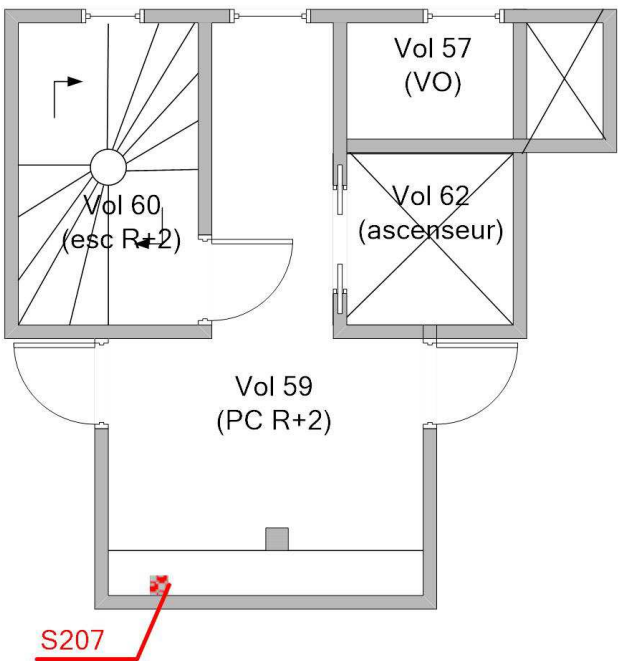
S206: Conduit en
fibres-ciment



S208: Conduit en
fibres-ciment



S207: Conduit en
fibres-ciment



Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

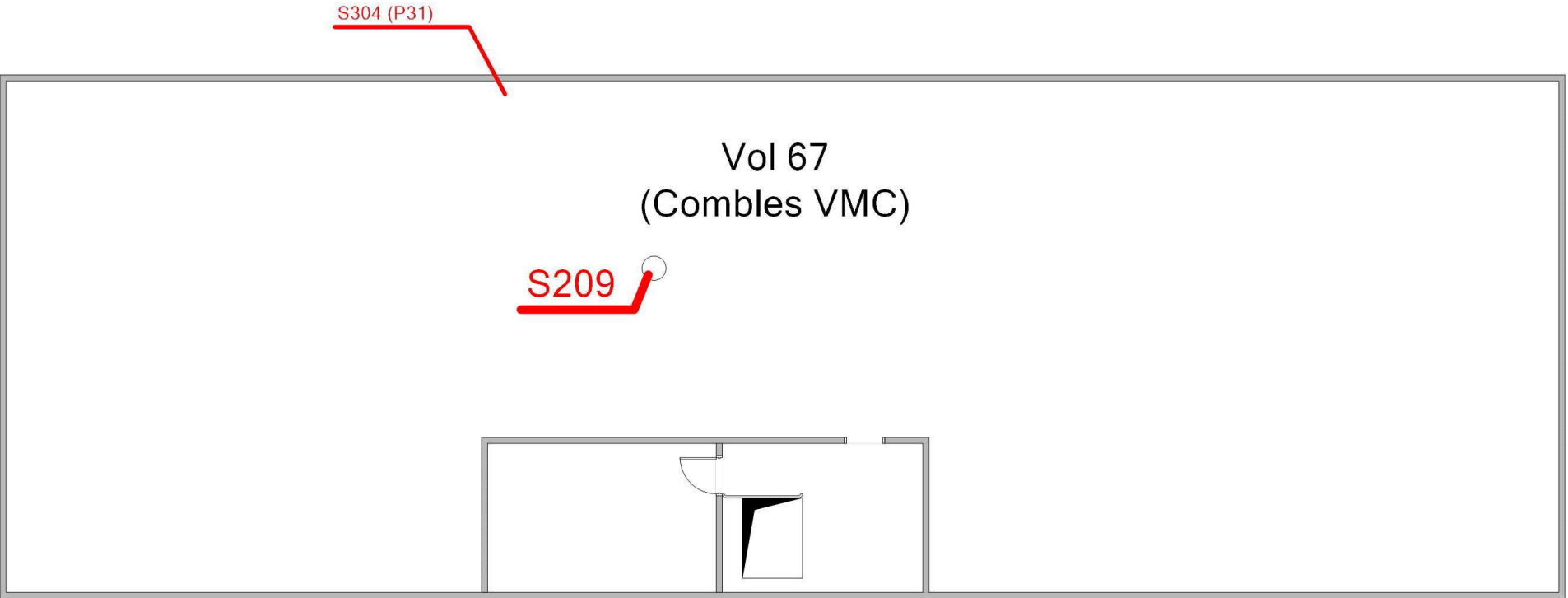
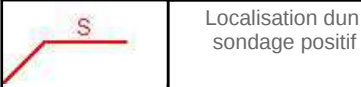
Date intervention
28/06/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

COMBLES CAGE 40C - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001045

Légende



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

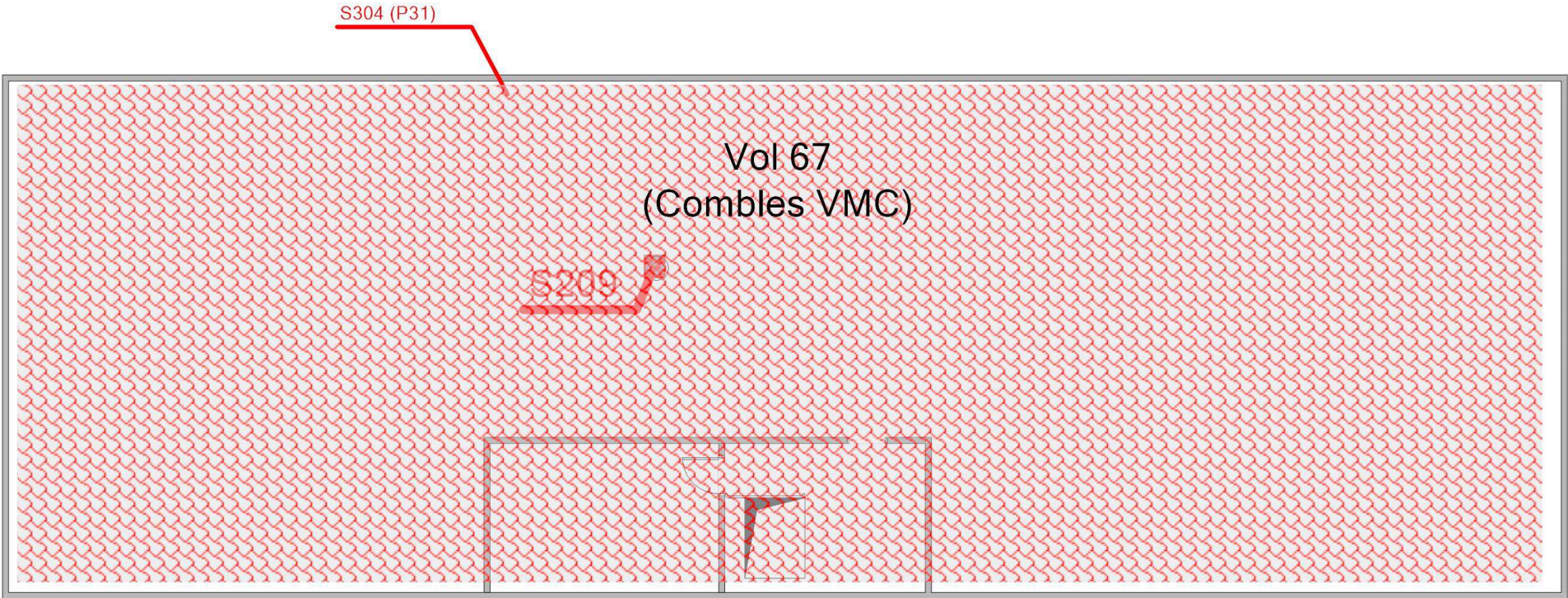
Légende



P31 : Ardoises
composites



S209: Conduit en
fibres-ciment

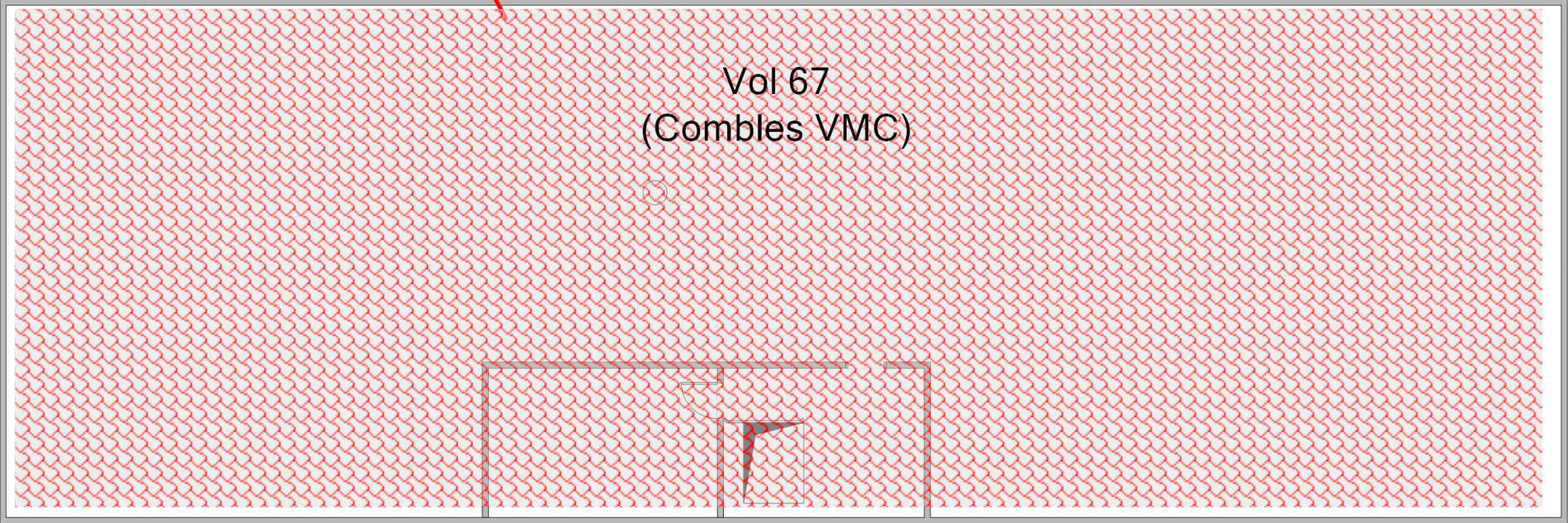


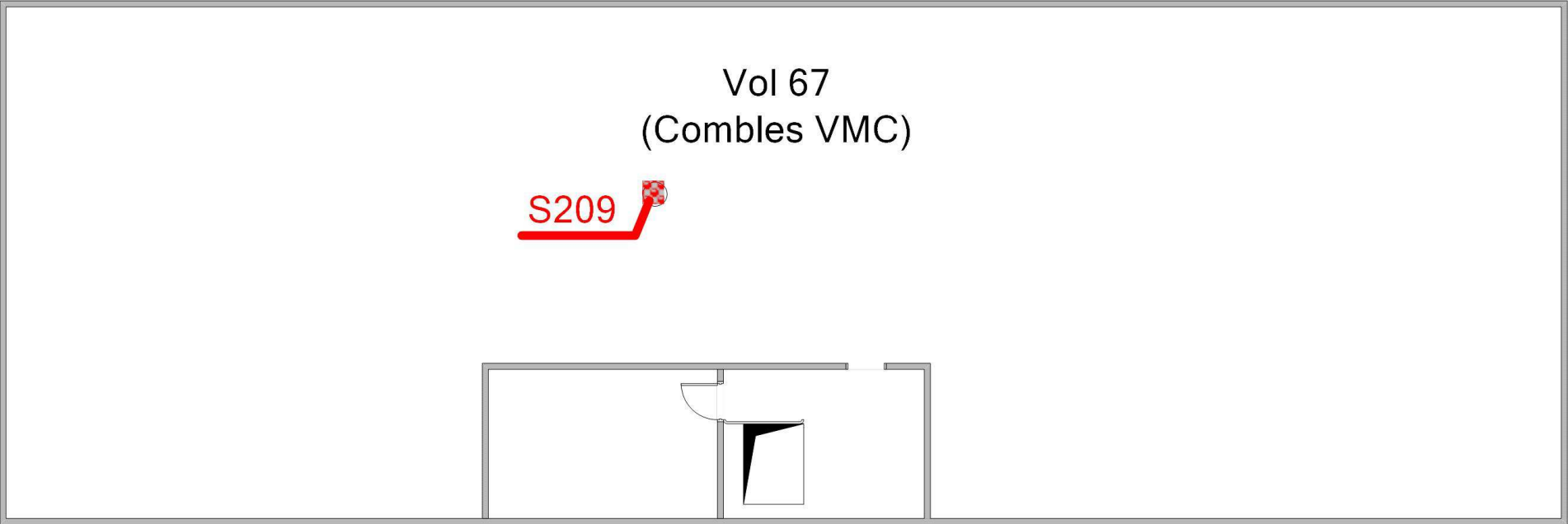
Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
28/06/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

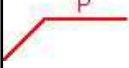
COMBLES CAGE 40C - MPCA TOITURE ET ÉTANCHÉITÉ				Référence: 002HD001045
S304 (P31) Vol 67 (Combles VMC) 				Légende
				 P31 : Ardoises composites
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

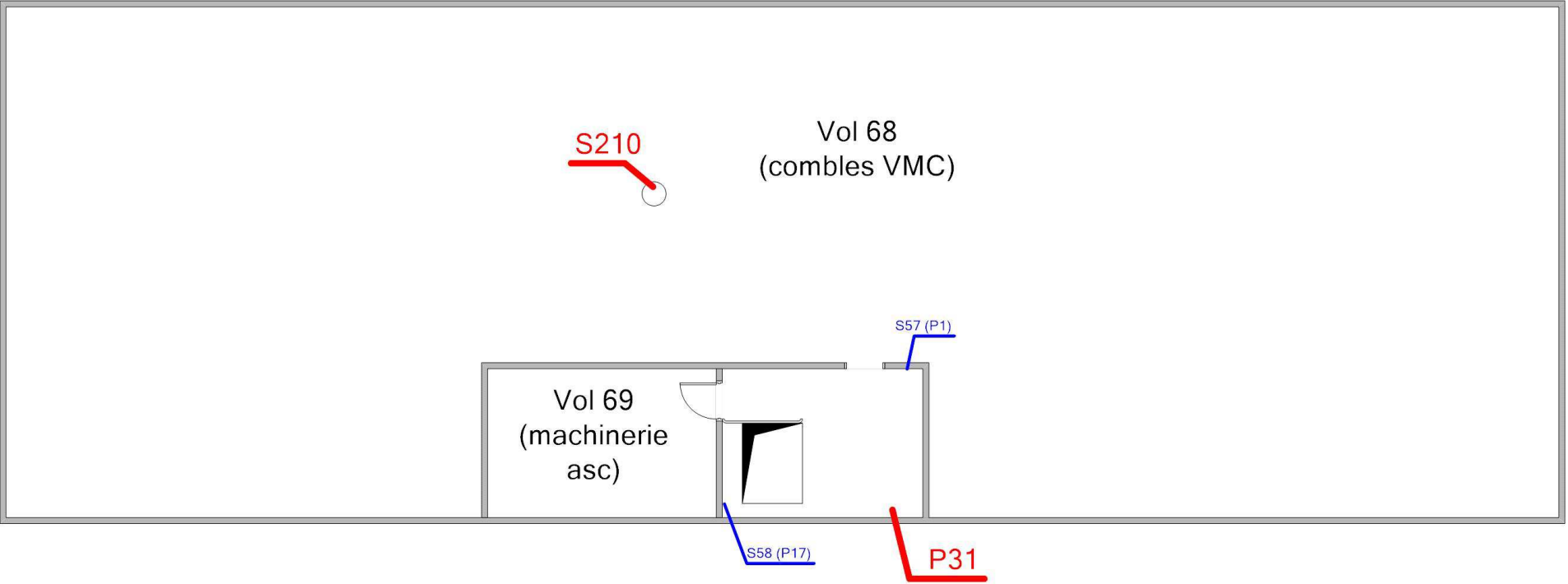
COMBLES CAGE 40C - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS				Référence: 002HD001045
Vol 67 (Combles VMC) 				Légende
				 S209: Conduit en fibres-ciment
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

COMBLES CAGE 40B - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001045

Légende

	Localisation dun prélèvement positif
	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

COMBLES CAGE 40B - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002HD001045

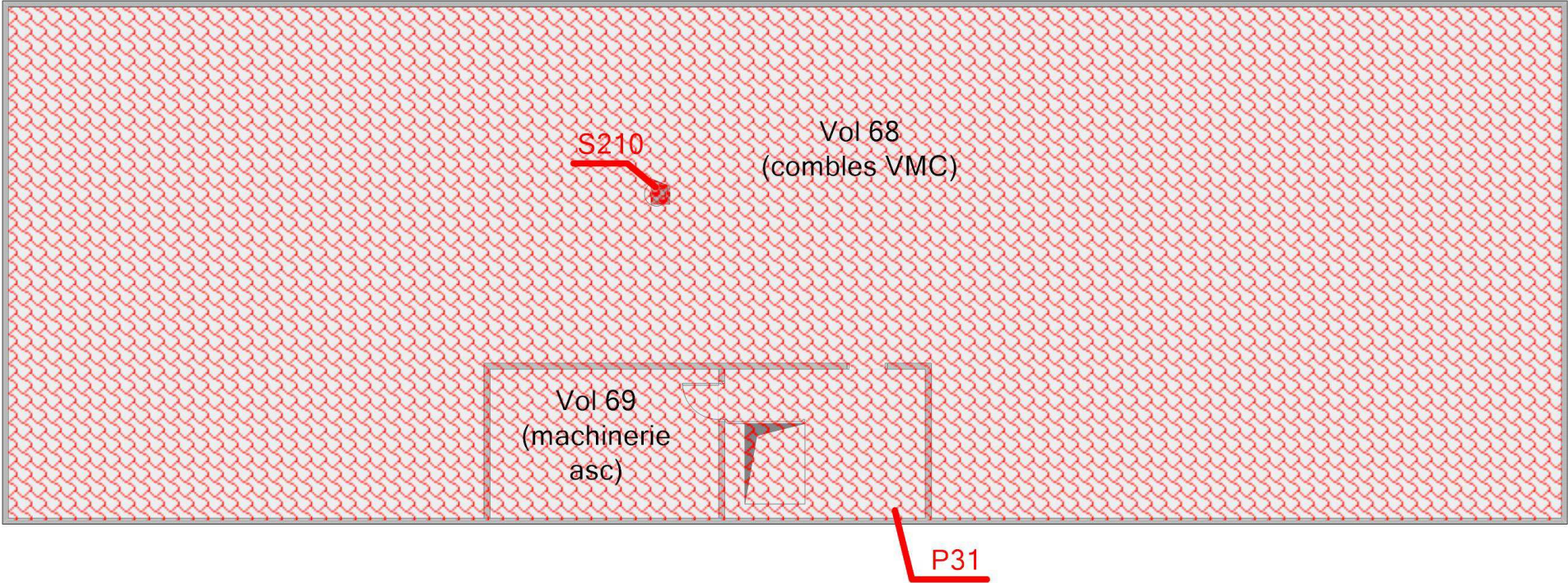
Légende



P31 : Ardoises
composites



S210: Conduit en
fibres-ciment



Adresse du bien

LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation

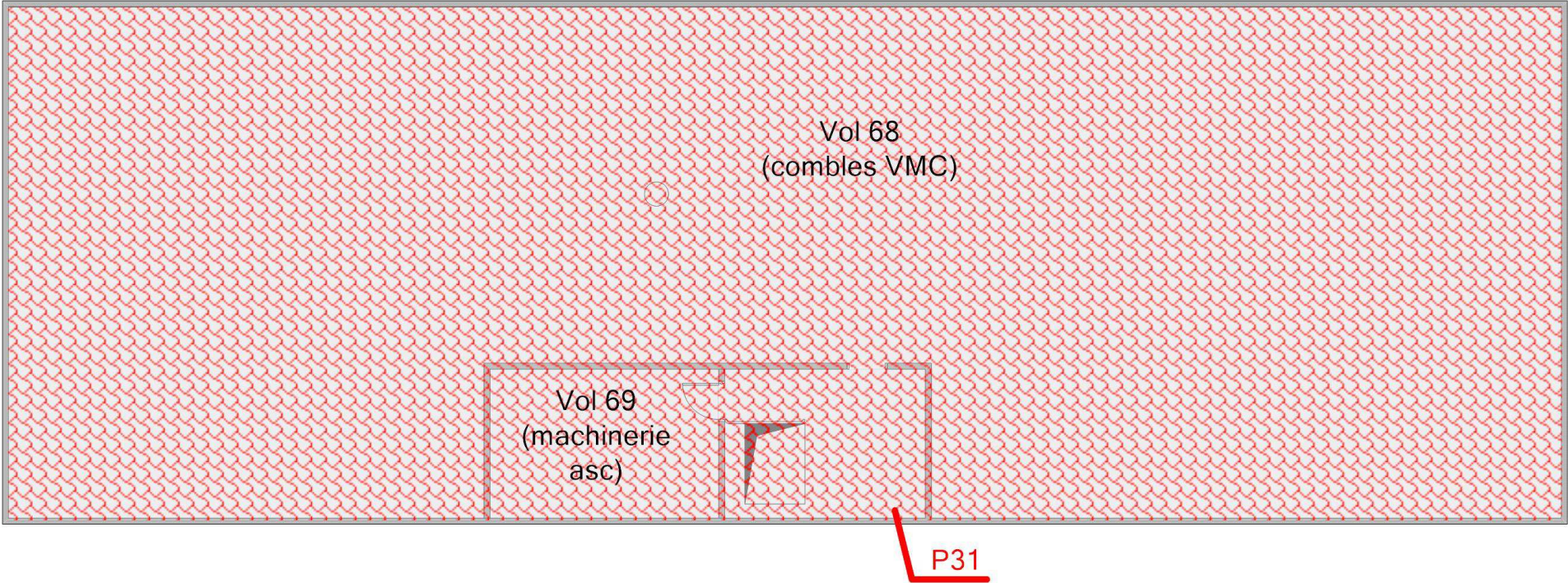
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention

28/06/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

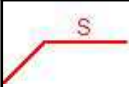
COMBLES CAGE 40B - MPCA TOITURE ET ÉTANCHÉITÉ				Référence: 002HD001045
				Légende
				 P31 : Ardoises composites
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

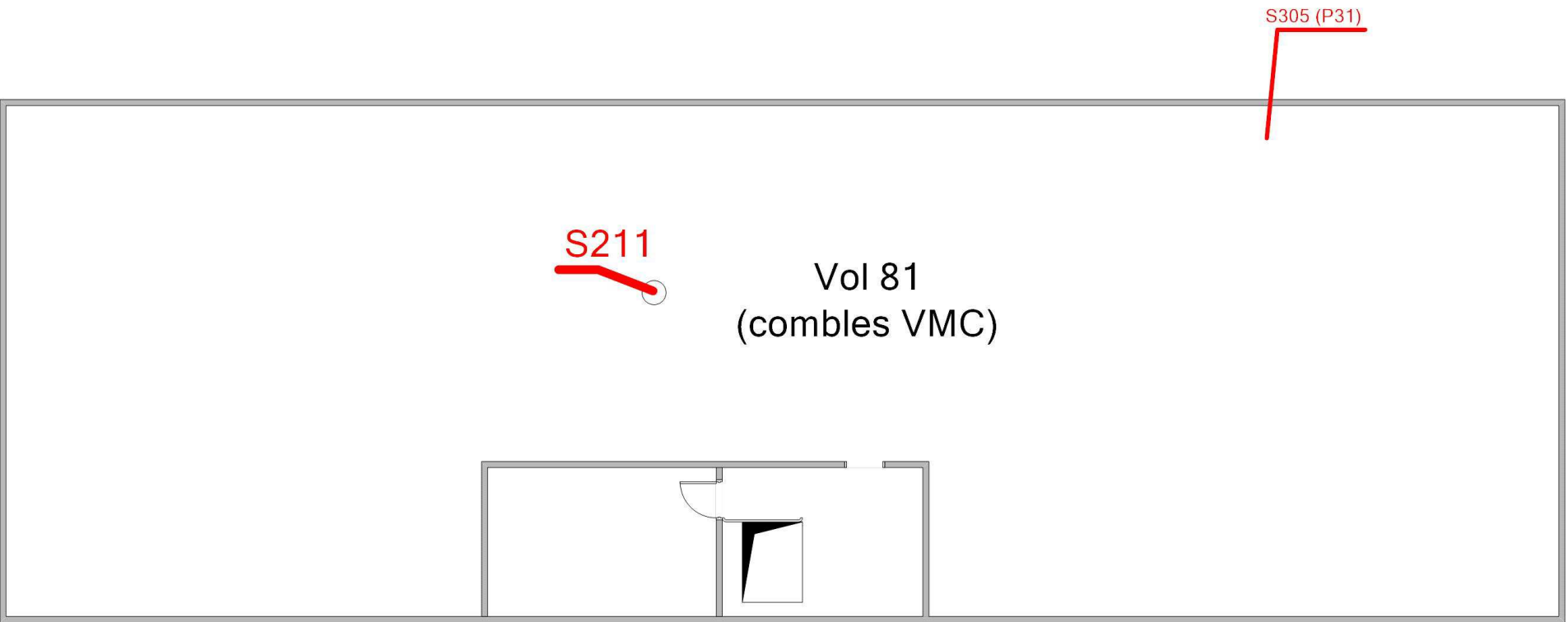
COMBLES CAGE 40B - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS				Référence: 002HD001045
The diagram shows a large rectangular area representing the attic (Vol 68). Inside, there is a smaller rectangular area labeled 'Vol 69 (machinerie asc)' which contains a door icon. To the left of this area, a red line with a checkered end is labeled 'S210'. The text 'Vol 68 (combles VMC)' is centered in the main area.				Légende
				S210: Conduit en fibres-ciment
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

COMBLES CAGE 40A - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001045

Légende

 Localisation d'un sondage positif



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

COMBLES CAGE 40A - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002HD001045

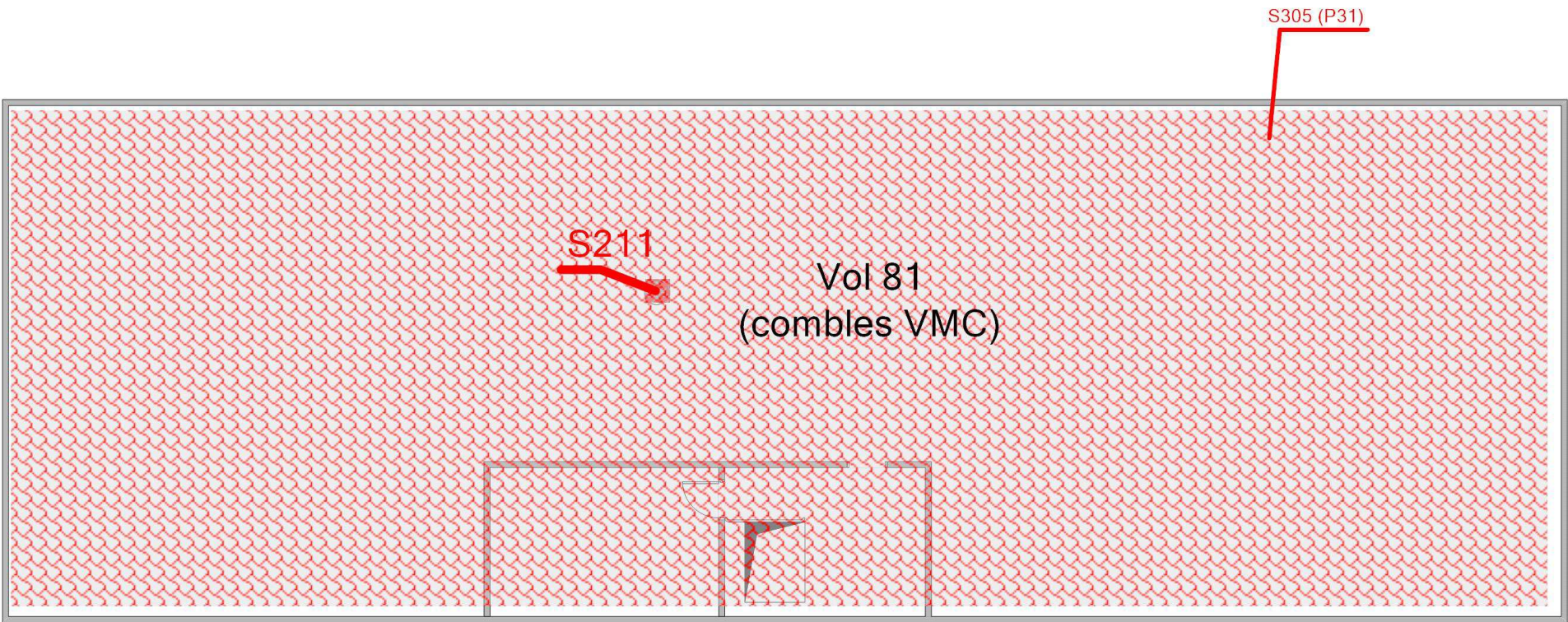
Légende



P31 : Ardoises
composites



S211: Conduit en
fibres-ciment

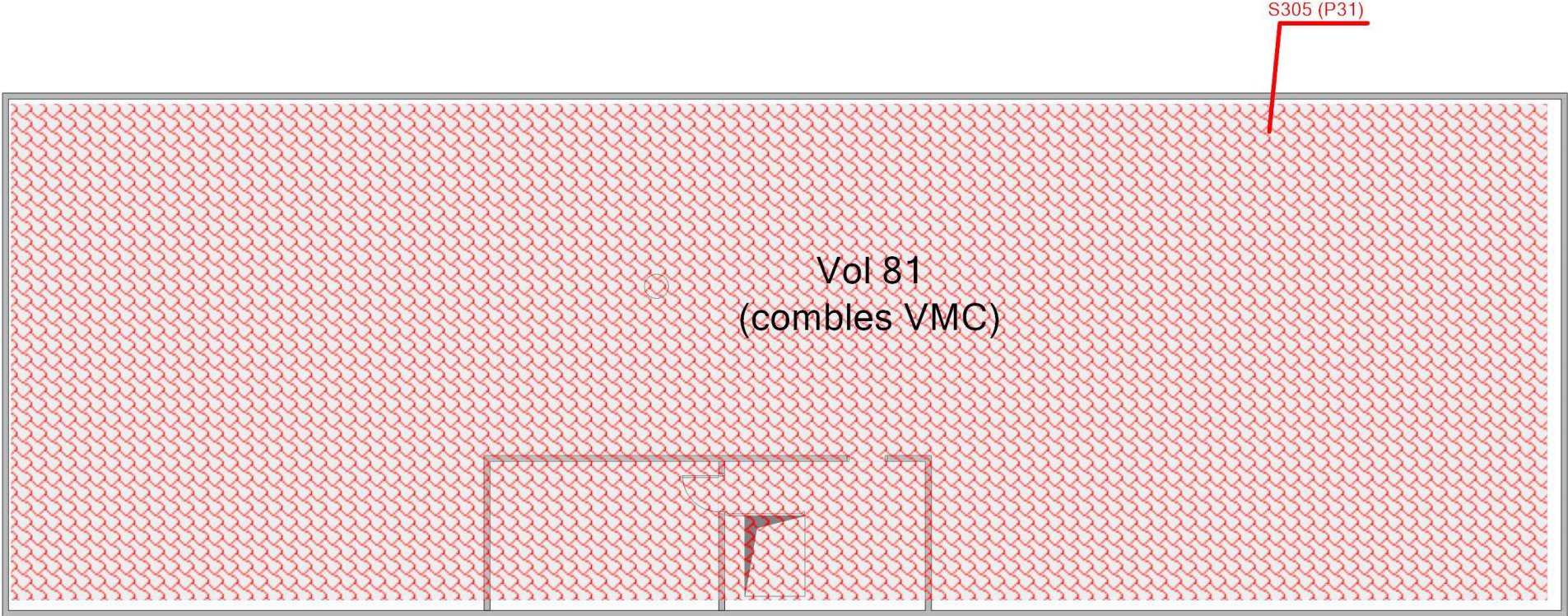


Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

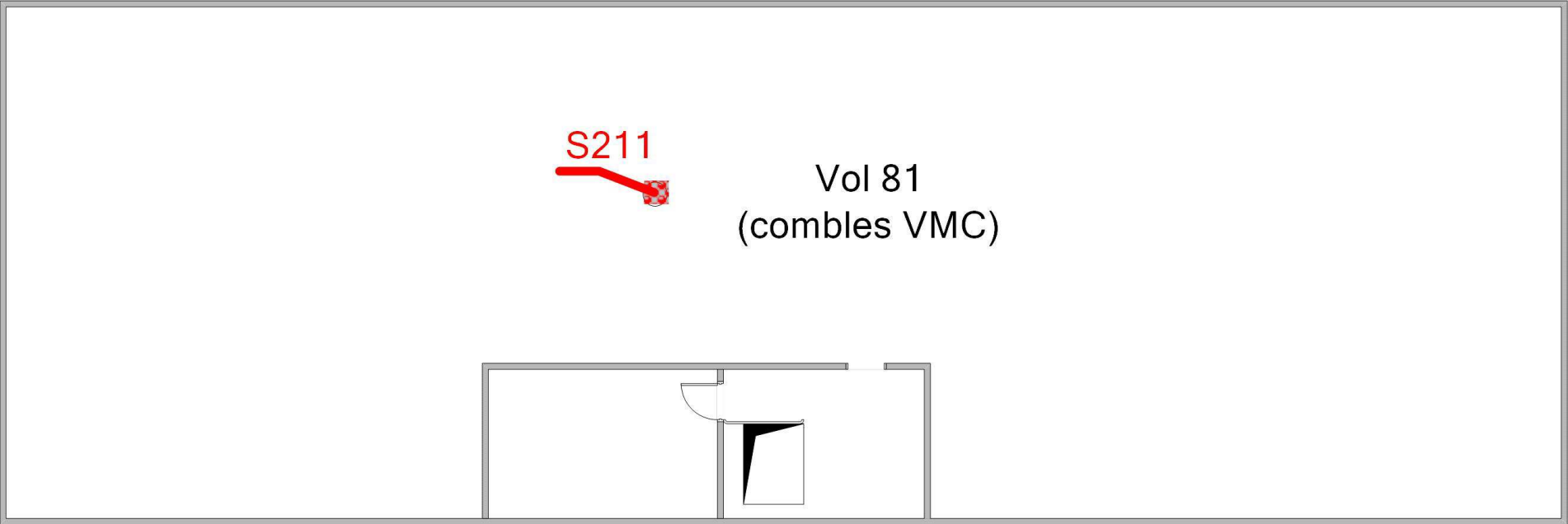
Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

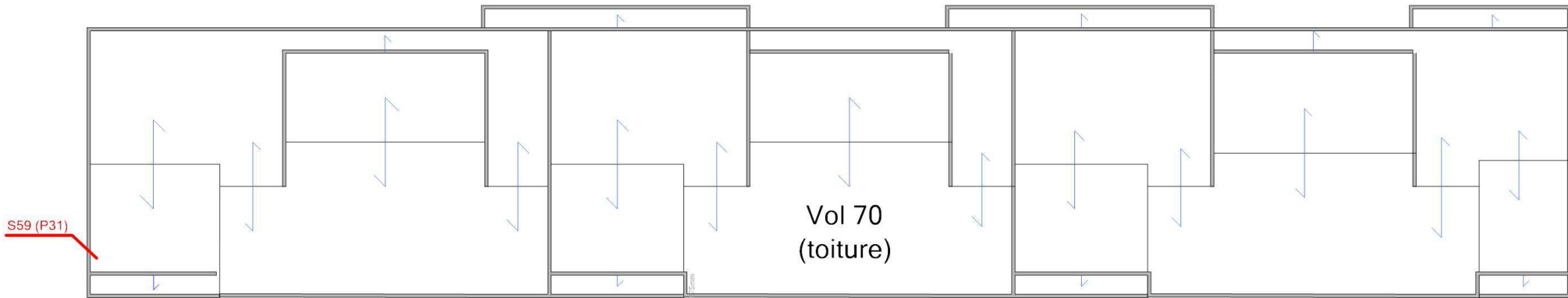
Date intervention
28/06/2016

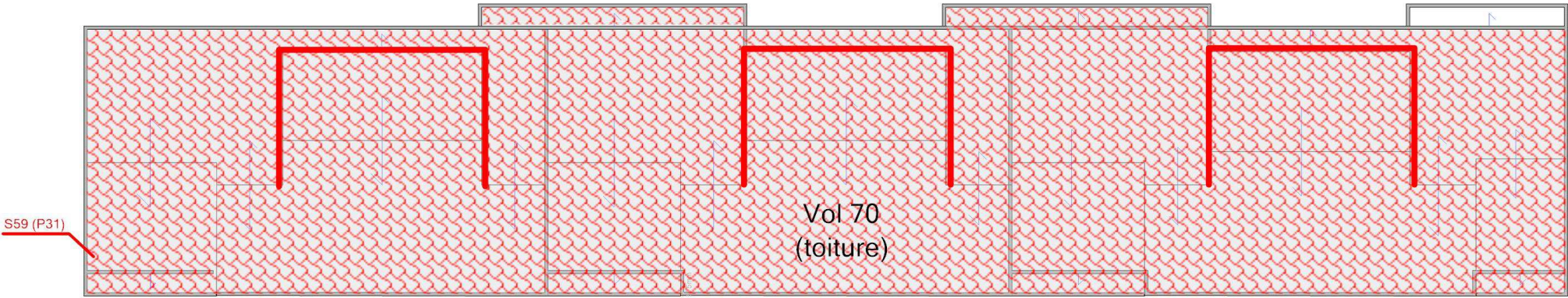
Technicien intervenant
JOUSSELIN David

COMBLES CAGE 40A - MPCA TOITURE ET ÉTANCHÉITÉ				Référence: 002HD001045
				Légende
				 P31 : Ardoises composites
Adresse du bien		Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LE GUE DORGER 53000 LAVAL		Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David



COMBLES CAGE 40A - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS				Référence: 002HD001045
				Légende
				 S211: Conduit en fibres-ciment
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

TOITURE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002HD001045					
				Légende					
					Localisation dun sondage positif				
						Technicien intervenant			
		Adresse du bien		Désignation		Date intervention		JOUSSELIN David	
LE GUE DORGER 53000 LAVAL		Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages		28/06/2016					

TOITURE - MPCA TOITURE ET ÉTANCHÉITÉ				Référence: 002HD001045
				Légende
				 P31 : Ardoises composites
				 P31 : Ardoises composites
Adresse du bien		Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LE GUE DORGER 53000 LAVAL		Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

Légende



Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
28/06/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

Légende



Adresse du bien

LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention

28/06/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

Vol 77
(Façade avant 40B)



Légende



Adresse du bien

LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention

28/06/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

Vol 78
(Façade avant 40C)



Légende



Adresse du bien

LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation

Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention

28/06/2016

Technicien intervenant

JOUSSELIN David

Légende



Adresse du bien
LE GUE DORGER
53000 LAVAL

Désignation
Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages

Date intervention
28/06/2016

Technicien intervenant
JOUSSELIN David

Légende



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LE GUE DORGER 53000 LAVAL	Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages	28/06/2016	JOUSSELIN David

ANNEXE : Reportage photographique

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
S211 - 1 (S211)	Combles cage 40A - Vol 81 (combles VMC)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002HD001045 n°31 - 1 (P31)	Combles cage 40B - Vol 68 (combles VMC)	Prélevement
S210 - 1 (S210)	Combles cage 40B - Vol 68 (combles VMC)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S209 - 1 (S209)	Combles cage 40C - Vol 67 (Combles VMC)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S205 - 1 (S205)	PC Cage 40A - Vol 55 (PC R+1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S206 - 1 (S206)	PC Cage 40A - Vol 63 (PC R+3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S207 - 1 (S207)	PC Cage 40A - Vol 59 (PC R+2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S208 - 1 (S208)	PC Cage 40A - Vol 71 (PC R+4)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002HD001045 n°24 - 1 (P24)	PC Cage 40B - Vol 44 (esc R+1)	Prélevement
002HD001045 n°24 - 2 (P24)	PC Cage 40B - Vol 44 (esc R+1)	Prélevement
002HD001045 n°29 - 1 (P29)	PC Cage 40B - Vol 51 (esc R+3)	Prélevement
002HD001045 n°29 - 2 (P29)	PC Cage 40B - Vol 51 (esc R+3)	Prélevement
S33 - 1 (S33)	PC Cage 40B - Vol 43 (PC R+1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S48 - 1 (S48)	PC Cage 40B - Vol 48 (PC R+2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S49 - 1 (S49)	PC Cage 40B - Vol 52 (PC R+4)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S202 - 1 (S202)	PC Cage 40C - Vol 31 (PC R+1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S203 - 1 (S203)	PC Cage 40C - Vol 36 (PC R+2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S204 - 1 (S204)	PC Cage 40C - Vol 40 (PC R+3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002HD001045 n°1 - 1 (P1)	PC RDC - Vol 20 (accès caves)	Prélevement
002HD001045 n°1 - 2 (P1)	PC RDC - Vol 20 (accès caves)	Prélevement



Référence	Localisation	Action
002HD001045 n°2 - 1 (P2)	PC RDC - Vol 20 (accès caves)	Prélèvement
002HD001045 n°2 - 2 (P2)	PC RDC - Vol 20 (accès caves)	Prélèvement
002HD001045 n°15 - 2 (P15)	PC RDC - Vol 15 (dégagement)	Prélèvement
002HD001045 n°15 - 1 (P15)	PC RDC - Vol 15 (dégagement)	Prélèvement
002HD001045 n°16 - 2 (P16)	PC RDC - Vol 15 (dégagement)	Prélèvement
002HD001045 n°16 - 1 (P16)	PC RDC - Vol 15 (dégagement)	Prélèvement
002HD001045 n°17 - 1 (P17)	PC RDC - Vol 18 (Local)	Prélèvement
002HD001045 n°17 - 2 (P17)	PC RDC - Vol 18 (Local)	Prélèvement
002HD001045 n°18 - 1 (P18)	PC RDC - Vol 18 (Local)	Prélèvement
002HD001045 n°18 - 2 (P18)	PC RDC - Vol 18 (Local)	Prélèvement
002HD001045 n°19 - 1 (P19)	PC RDC - Vol 17 (esc)	Prélèvement
002HD001045 n°19 - 2 (P19)	PC RDC - Vol 17 (esc)	Prélèvement
S7 - 1 (S7)	PC RDC - Vol 14 (Local tech)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

002HD001045 n°1 - 1 (P1)



002HD001045 n°1 - 2 (P1)



002HD001045 n°2 - 1 (P2)



002HD001045 n°2 - 2 (P2)



002HD001045 n°15 - 2 (P15)



002HD001045 n°15 - 1 (P15)



002HD001045 n°16 - 2 (P16)



002HD001045 n°16 - 1 (P16)



002HD001045 n°17 - 1 (P17)



002HD001045 n°17 - 2 (P17)



002HD001045 n°18 - 1 (P18)



002HD001045 n°18 - 2 (P18)



002HD001045 n°19 - 1 (P19)



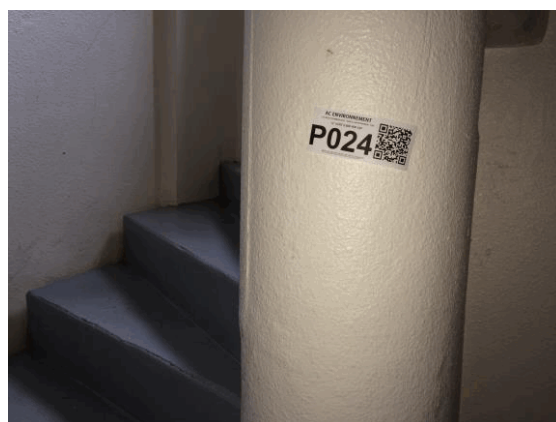
002HD001045 n°19 - 2 (P19)



002HD001045 n°24 - 1 (P24)



002HD001045 n°24 - 2 (P24)



002HD001045 n°29 - 1 (P29)



002HD001045 n°29 - 2 (P29)



002HD001045 n°31 - 1 (P31)



S7 - 1 (S7)



S33 - 1 (S33)



S48 - 1 (S48)



S49 - 1 (S49)



S202 - 1 (S202)



S203 - 1 (S203)



S204 - 1 (S204)



S205 - 1 (S205)



S206 - 1 (S206)



S207 - 1 (S207)



S208 - 1 (S208)



S209 - 1 (S209)



S210 - 1 (S210)



S211 - 1 (S211)



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S7	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 14 (Local tech)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S33	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 43
Batiment :			(PC R+1)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S48	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 48 (PC R+2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S49	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 52
Batiment :			(PC R+4)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Ardoises composites
Réf mesure :	P31	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 68 (combles VMC), Vol 67 (Combles VMC), Vol 81 (combles VMC), Vol 70 (toiture)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S202	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 31 (PC R+1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S203	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 36 (PC R+2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S204	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 40 (PC R+3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S205	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 55
Batiment :			(PC R+1)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S206	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 63
Batiment :			(PC R+3)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S207	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 59
Batiment :			(PC R+2)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S208	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 71 (PC R+4)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S209	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 67
Batiment :			(Combles VMC)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S210	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 68 (combles VMC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S211	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 81 (combles VMC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S315	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 3 (Local tech)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001045	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S316	Destination du local :	
Date évaluation :	28/06/2016	Local ou zone homogène :	Vol 24 (Local tech)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif

Référence	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
P1	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment - Joint d'assemblage des parpaings -	PC RDC - Vol 20 (accès caves)	
P2	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène - Enduit débulage béton banché -	PC RDC - Vol 20 (accès caves)	
P15	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris hétérogène + peintures multiples non séparable + matériau plâtreux blanc en faible quantité en vrac non séparable - Enduit ciment + peinture gouttelé beige (sur ancienne peinture pailleté) -	PC RDC - Vol 15 (dégagement)	
P16	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit gris en vrac hétérogène + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture - Enduit + peinture gouttelé blanche (plafond dur) -	PC RDC - Vol 15 (dégagement)	
P17	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre - Joint d'assemblage des carreaux de plâtre -	PC RDC - Vol 18 (Local)	
P18	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment - Enduit débulage plafond brut (dalle pleine) -	PC RDC - Vol 18 (Local)	
P19	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment - Enduit ciment + peinture gouttelé beige -	PC RDC - Vol 17 (esc)	
P24	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment - Enduit + peinture beige poteaux ronds escalier -	PC Cage 40B - Vol 44 (esc R+1)	
P29	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment - Plafond R+4 -	PC Cage 40B - Vol 51 (esc R+3)	
P31	Toiture et étanchéité	Ardoises	Ardoises composites - Ensemble de la couverture rampante + bardage sur la couverture -	Combles cage 40B - Vol 68 (combles VMC)	

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA
 Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre
 Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Téléphone : 0299354149
 Email : Helene.Grude@itga.fr
 Numéro d'accréditation : 1-5970



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071607-46438 EN DATE DU 26/07/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-76787
Echantillon ITGA : IT071607-46438
Reçu au laboratoire le : 20/07/2016
MesureAmianteAT_4a662d12-5f66-4b32-9bfd-fac6d77fbe9
a

Réf. Client :

Commande	002HD001045
Dossier client	_0032400001_ LE GUE D'ORGER - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001045001 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 20 (accès caves)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris hétérogène	META le 25/07/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071607-46439 EN DATE DU 26/07/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-76787
Echantillon ITGA : IT071607-46439
Reçu au laboratoire le : 20/07/2016
MesureAmianteAT_d00cb7ed-5bd3-46a5-abc3-7de8a04d67
07

Réf. Client :

Commande	002HD001045
Dossier client	_0032400001_ LE GUE D'ORGER - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001045002 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 20 (accès caves)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris hétérogène	META le 25/07/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071607-46452 EN DATE DU 26/07/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-76787
Echantillon ITGA : IT071607-46452
Reçu au laboratoire le : 20/07/2016
MesureAmianteAT_448de788-f55b-4bea-a19f-4d5307bd95
d3

Réf. Client :

Commande	002HD001045
Dossier client	_0032400001_ LE GUE D'ORGER - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001045015 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 15 (dégagement)
Description ITGA	Enduit gris hétérogène / Peintures multiples / Matériau plâtreux blanc en faible quantité en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris hétérogène + peintures multiples non séparable + matériau plâtreux blanc en faible quantité en vrac non séparable	META le 25/07/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071607-46453 EN DATE DU 26/07/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-76787
Echantillon ITGA : IT071607-46453
Reçu au laboratoire le : 20/07/2016
MesureAmianteAT_8fd1b2ac-31fd-4675-8799-417738f590
2f

Réf. Client :

Commande	002HD001045
Dossier client	_0032400001_ LE GUE D'ORGER - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001045016 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 15 (dégagement)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène / Matériau plâtreux blanc en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac hétérogène + matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture	META le 25/07/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071607-46454 EN DATE DU 26/07/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-76787
Echantillon ITGA : IT071607-46454
Reçu au laboratoire le : 20/07/2016
MesureAmianteAT_913556d3-8981-49b6-b801-30e63b95a
bd3

Réf. Client :

Commande	002HD001045
Dossier client	_0032400001_ LE GUE D'ORGER - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001045017 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 18 (Local)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc + peintures multiples	META le 25/07/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071607-46455 EN DATE DU 26/07/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-76787
Echantillon ITGA : IT071607-46455
Reçu au laboratoire le : 20/07/2016
MesureAmianteAT_02e91914-613e-4026-99e2-3a53233eb
a22

Réf. Client :

Commande	002HD001045
Dossier client	_0032400001_ LE GUE D'ORGER - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001045018 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 18 (Local)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris hétérogène + peinture	META le 25/07/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071607-46456 EN DATE DU 26/07/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-76787
Echantillon ITGA : IT071607-46456
Reçu au laboratoire le : 20/07/2016
MesureAmianteAT_2e00f7ae-880e-411e-881d-2b8f9125ab
f1

Réf. Client :

Commande	002HD001045
Dossier client	_0032400001_ LE GUE D'ORGER - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001045019 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 17 (esc)
Description ITGA	Enduit compact gris / Peinture / Matériau gris en vrac hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris + peinture non séparable + matériau gris en vrac hétérogène non séparable	META le 25/07/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071607-46461 EN DATE DU 26/07/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-76787
Echantillon ITGA : IT071607-46461
Reçu au laboratoire le : 20/07/2016
MesureAmianteAT_ffc5ece9-baae-4eff-a8c4-74902509959
1

Réf. Client :

Commande	002HD001045
Dossier client	_0032400001_ LE GUE D'ORGER - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001045024 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 44 (esc R+1)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris hétérogène + peintures multiples	META le 25/07/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071607-46466 EN DATE DU 26/07/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-76787
Echantillon ITGA : IT071607-46466
Reçu au laboratoire le : 20/07/2016
MesureAmianteAT_807fec83-05ab-4533-9692-ccdfadab018
2e

Réf. Client :

Commande	002HD001045
Dossier client	_0032400001_ LE GUE D'ORGER - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001045029 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 51 (esc R+3)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène / Peinture / Matériau plâtreux blanc

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac hétérogène + peinture non séparable + matériau plâtreux blanc non séparable	META le 25/07/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071607-46468 EN DATE DU 26/07/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-76787
Echantillon ITGA : IT071607-46468
Reçu au laboratoire le : 20/07/2016
MesureAmianteAT_26d0a713-c47f-408d-8282-c73eca92d5
be

Réf. Client :

Commande	002HD001045
Dossier client	_0032400001_ LE GUE D'ORGER - 53000 LAVAL Bâtiment composé de 3 cages et de 4 étages
Echantillon	002HD001045031 / Toiture et étanchéité / Ardoises / Ardoises composites / Vol 68 (combles VMC)
Description ITGA	Matériau compact noir avec fibres visibles

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Matériau compact noir avec fibres visibles	MOLP le 23/07/2016	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : Gwénolé HELIAS - Analyste